



« NOTRE OBJECTIF EST DE MOBILISER UNE COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE AUSSI VIGOUREUSE ET DIVERSE QUE LE CANADA ET D'EN FAIRE UNE SOURCE D'INSPIRATION ET D'INNOVATION POUR NOTRE PAYS ET LE MONDE ENTIER. »

D^r Michael Strong

Président du Comité de coordination de la recherche au Canada (2020) Président des Instituts de recherche en santé du Canada

Remarque : la plupart des photos qui figurent dans le présent rapport ont été prises avant la pandémie et la mise en place de mesures sanitaires.

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie © Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2021

Numéro de catalogue : CR1-17F-PDF

ISSN 2563-7452

TABLE DES MATIÈRES

Message des ministres Message du président (2020)	
Mobiliser la recherche canadienne	6
Leadership	8
Vision	10
AVANCÉES	13
Priorité - Renforcer l'équité, la diversité et l'inclusion dans la recherche	14
Priorité - Renforcer l'autodétermination des Autochtones, leur leadership et leurs capacités en matière de recherche et de formation	20
Priorité - Soutenir les chercheures et chercheurs en début de carrière	23
Priorité - Accroître la participation à la recherche interdisciplinaire, internationale, à haut risque et à intervention rapide	27
Priorité - Intensifier la coopération entre organismes pour la recherche internationale	32
Priorité – Appuyer les initiatives canadiennes de recherche pour la lutte contre la COVID-19	35
Reconstruire en mieux : l'année à venir	37
ANNEXE I - COLLECTE DES DONNÉES À DÉCLARATION VOLONTAIRE À L'APPUI DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	40
ANNEXE II - DONNÉES SUR LES CHERCHEURES ET CHERCHEURS EN DÉBUT DE CARRIÈRE, TIRÉES DES GRANDS CONCOURS VISANT L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX	
DE RECHERCHE MENÉS À L'INITIATIVE DE CHERCHEURS	48



Message des ministres

L'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie L'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé

Au nom du gouvernement du Canada, nous tenons à remercier le Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC) de ses efforts de mobilisation en vue de relever de nouveaux défis et de donner un nouvel élan d'audace et de dynamisme au milieu de la recherche.

Depuis 2017, le CCRC coordonne les politiques et les programmes des organismes fédéraux de financement de la recherche qui appuient des initiatives ambitieuses et importantes pour l'ensemble de la population canadienne. Les mesures prises en 2019-2020 illustrent clairement à quel point cet esprit de collaboration est fructueux et encourage l'innovation.

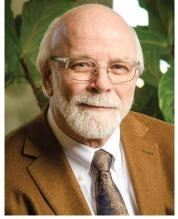
Nous désirons qu'un plus grand pourcentage de la population canadienne - en particulier parmi les groupes sous-représentés - prenne part à la recherche au Canada. Les mesures de renforcement de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, ainsi que celles de soutien aux chercheures et chercheurs en début de carrière, permettent d'élargir les perspectives et d'accroître l'innovation en recherche. Le plan stratégique en matière de recherche et de formation autochtones, élaboré de concert avec

les Premières Nations, les Inuit et les Métis, améliorera les résultats de la recherche au profit des collectivités autochtones.

En outre, le fonds Nouvelles frontières en recherche donne aux chercheures et chercheurs du Canada les moyens de se tailler une place à la fine pointe des recherches interdisciplinaires, internationales et à intervention rapide. En se dotant d'objectifs et de principes communs guidant leurs collaborations internationales en recherche, les organismes subventionnaires fédéraux consolident également la réputation du Canada en tant que partenaire international de choix au titre de la recherche et de l'innovation.

Alors que nous continuons de relever le défi mondial que représente la pandémie de COVID-19, il est plus important que jamais d'étoffer les liens de collaboration entre les organismes fédéraux axés sur la recherche. Nous serons ainsi en mesure d'aborder les enjeux émergents rapidement et efficacement. Les prochaines étapes, qui sont décrites dans le présent rapport, illustrent de quelle façon les efforts collectifs dans des domaines clés mèneront à des progrès concrets.





Message du président (2020)

Lorsque la pandémie de COVID-19 est arrivée au Canada en janvier 2020, les chercheures et chercheurs se sont mobilisés pour estimer le danger représenté par la maladie, évaluer ce que nous en savions déjà, recenser les ressources et préparer une intervention rapide. Dans tous les domaines, la communauté de recherche a exploité son expertise pour résoudre des questions de santé publique, notamment : mise au point de tests de dépistage, de thérapies et de vaccins; production de matériel de protection; études sur le comportement en société et sur les nombreuses répercussions sociologiques et économiques de la pandémie.

Les organismes canadiens de financement de la recherche ont emboîté le pas à la communauté de recherche. Le premier appel de propositions pour une intervention rapide de la recherche en vue de lutter contre la COVID-19 a été lancé conjointement par cinq organismes le 10 février 2020; et ce n'était que le début. Ces efforts inédits témoignent des idéaux et de l'énergie de la communauté de recherche canadienne et de l'étroite collaboration entre les organismes fédéraux de financement de la recherche.

Même avant la pandémie de COVID-19, cette collaboration s'était considérablement accentuée en 2019-2020, car les organismes et ministères membres du Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC) œuvraient de concert sur des priorités communes pour mobiliser la recherche canadienne. Nous avons présenté des projets visant à améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'ensemble des activités de recherche. Nous avons écouté les Premières Nations, les Inuit et les Métis, qui

ont participé à la conception d'un nouveau plan stratégique pour la recherche autochtone et la formation en recherche. Nous avons pris des mesures pour que plus de chercheures et chercheurs en début de carrière intègrent l'écosystème de la recherche. Enfin, nous avons lancé de nouveaux programmes pour soutenir le leadership canadien dans la recherche interdisciplinaire internationale à haut risque et à haut rendement. Ces initiatives ont permis de renforcer la lutte contre la COVID-19 et, à terme, elles visent à faire progresser la recherche, pour l'ensemble de la population canadienne.

Au nom de mes collègues du CCRC, je souhaite remercier le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et la ministre de la Santé de nous avoir accordé leur confiance. Je salue également le travail dévoué de tous les fonctionnaires des organismes et des ministères membres qui ont relevé un défi sans précédent cette année. Et surtout, je veux exprimer ma gratitude aux chercheures et chercheurs du Canada, aux dirigeantes et dirigeants autochtones et à nos partenaires de tous les horizons qui nous aident à mobiliser la recherche canadienne.

Veuillez croire à mes sentiments les meilleurs,

The

Michael Strong, M.D., FRCPC, MACSS, FAAN Président du Comité de coordination de la recherche au Canada (2020) Président des Instituts de recherche en santé du Canada

SOMMAIRE

Le Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC) contribue à la réalisation des priorités de recherche du gouvernement fédéral et coordonne les politiques et les programmes des organismes fédéraux de financement de la recherche. Le CCRC est un forum stratégique de haut niveau pour la mise en commun de l'information, l'établissement de consensus et la prise de décisions relatives à des initiatives d'avant-garde qui consolident la recherche au Canada.

Ce rapport présente les priorités du CCRC et les mesures prises par les organismes et ministères membres durant l'exercice 2019-2020 en vue de mobiliser la recherche canadienne pour le bien de l'ensemble de la population canadienne.

Voici un résumé des principales initiatives.

Renforcer l'équité, la diversité et l'inclusion dans la recherche

- Publication de l'Énoncé des trois organismes sur l'équité, la diversité et l'inclusion et renforcement du plan d'action connexe
- Lancement du programme <u>Dimensions : équité,</u> diversité et inclusion Canada
- Attribution des <u>subventions de renforcement</u> de la capacité des établissements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion
- Adoption d'un plan harmonisé de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion pour le personnel des organismes subventionnaires
- Harmonisation entre les trois organismes subventionnaires de la collecte de données autodéclarées pour les membres des équipes de recherche

Renforcer l'autodétermination des Autochtones, leur leadership et leurs capacités en matière de recherche et de formation

Publication du plan stratégique Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada 2019-2022, rédigé conjointement avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis et comportant quatre orientations stratégiques qui guident l'élaboration de nouveaux modèles de soutien pour la recherche et la formation autochtones afin de favoriser la réconciliation

Soutenir les chercheures et chercheurs en début de carrière

- Amélioration du plan d'action des trois organismes subventionnaires pour les chercheures et chercheurs en début de carrière
- Mise à jour de la définition de « chercheure ou chercheur en début de carrière » utilisée par les trois organismes subventionnaires, afin

- d'améliorer le soutien à cette catégorie de chercheurs
- Poursuite du suivi et de la production de rapports sur les indicateurs de rendement interorganismes pour les projets relatifs aux chercheures et chercheurs en début de carrière
- Adoption d'un financement équilibré pour les projets menés par des chercheures et chercheurs en début de carrière dans certains programmes de recherche phares et augmentation des congés parentaux pour les chercheures et chercheurs émergents

Accroître la participation à la recherche interdisciplinaire, internationale, à haut risque et à intervention rapide par le biais du fonds Nouvelles frontières en recherche

- Attribution des subventions du volet Exploration 2019
- Lancement du premier concours du volet
 Transformation 2020 et du concours de la plateforme mondiale de financement Horizon 2020
 par l'entremise du volet International
- Contribution au financement du gouvernement du Canada pour les premières recherches de lutte contre la COVID-19 (voir dernier point)

Intensifier la coopération entre organismes pour la recherche internationale

 Publication du <u>Cadre international : énoncé</u> <u>des objectifs et des principes</u> pour aider les organismes subventionnaires à prendre des décisions dans les domaines d'intérêt mutuel et à concevoir des initiatives communes

Soutenir les initiatives canadiennes de recherche pour la lutte contre la COVID-19 et l'amorce de la relance

 Allocation de 7 millions de dollars du fonds Nouvelles frontières en recherche pour financer la recherche afin de trouver des solutions à un large éventail de problèmes liés à la COVID-19, par des approches comme le diagnostic, la prévision des maladies, la santé publique, les politiques publiques, l'éducation, la mobilisation communautaire et la coordination mondiale



L'écosystème de la recherche au Canada est une ressource essentielle pour créer et maintenir la qualité de vie. Il favorise la mise en relation des chercheures et chercheurs – œuvrant dans les établissements d'enseignement postsecondaire et les hôpitaux, les ministères, les entreprises et les organismes sans but lucratif de tout le pays – avec leurs pairs dans le monde entier.



Le 30 janvier 2020, les membres du CCRC ont rencontré la ministre de la Santé et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie d'alors pour discuter des priorités de recherche. **En avant à droite :** Roseann O'Reilly Runte. **Au fond, de gauche à droite :** Stephen Lucas, l'honorable Patty Hajdu, l'honorable Navdeep Bains, Simon Kennedy, et Amanda Woodley et Sarah Hussaini, membres du personnel ministériel d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Photo : ISDE

Cet écosystème rassemble aussi bien des chercheures et chercheurs du brise-glace Amundsen dans l'Arctique, que des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs du SNOLAB (un laboratoire situé à deux kilomètres sous terre), que des scientifiques travaillant dans des installations de bioconfinement de pointe au International Vaccine Centre. Il comprend des spécialistes des sciences sociales qui analysent des microdonnées dans des centres sécurisés de données de Statistique Canada, des humanistes qui épluchent des microfiches à Bibliothèque et Archives Canada et des chercheures et chercheurs autochtones qui travaillent auprès des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Sans oublier le personnel à l'esprit novateur du Conseil national de recherches qui conçoit de nouvelles technologies avec des entreprises et des organismes sans but lucratif.

En partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les hôpitaux de recherche, ainsi que les gouvernements provinciaux et les organismes privés, le gouvernement fédéral joue un rôle crucial pour entretenir cet écosystème. Pour que ce dernier soit florissant et profite à l'ensemble de la population canadienne, le gouvernement a consenti à des investissements considérables et a créé le CCRC en 2017.

Le gouvernement fédéral a appelé le CCRC à mobiliser la recherche canadienne dans son ensemble en coordonnant des politiques et des programmes et en encourageant la recherche interdisciplinaire, internationale et audacieuse, ainsi qu'en consultant les Premières Nations, les Inuit et les Métis sur leurs connaissances et leurs expériences et, enfin, en stimulant l'énergie de jeunes à l'esprit novateur et en exploitant le talent de l'ensemble des chercheures et chercheurs du Canada.

Ce rapport d'étape expose les avancées réalisées en 2019-2020 par les organismes membres du CCRC qui œuvrent dans ce but commun.

LEADERSHIP

Le CCRC contribue à la réalisation des priorités de recherche du gouvernement fédéral et coordonne les politiques et les programmes des organismes fédéraux de financement de la recherche, son but étant de traiter les questions prioritaires ou servant un intérêt mutuel pour ses membres. Le CCRC est un forum stratégique de haut niveau pour la mise en commun de l'information, l'établissement de consensus et la prise de décisions relatives à des initiatives d'avant-garde qui consolident la recherche au Canada, favorisent des travaux de calibre mondial et contribuent au bien-être économique et social de la population canadienne.



Les membres du CCRC aux côtés de la ministre de la Santé et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie d'alors, le 30 janvier 2020. **De gauche à droite :** Catherine MacLeod (vice-présidente directrice des IRSC, représentante de Michael Strong), lain Stewart, Simon Kennedy, Stephen Lucas, Mona Nemer, l'honorable Patty Hajdu, l'honorable Navdeep Bains, Alejandro Adem, Roseann O'Reilly Runte et Ted Hewitt. Photo : ISDE

Le CCRC réunit les personnes à la présidence de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), ainsi que les sous-ministres d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de Santé Canada, en plus du président du Conseil national de recherches du Canada et de la conseillère scientifique en chef du Canada.

Voici la liste des personnes occupant ces fonctions en 2019-2020 :

- Alejandro Adem, président du CRSNG (vice-président du CCRC en 2020)
- Ted Hewitt, président du CRSH (président du CCRC en 2019)
- Simon Kennedy, sous-ministre de Santé Canada (jusqu'en septembre 2019), puis d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (à partir de septembre 2019)

- John Knubley, sous-ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (jusqu'en septembre 2019)
- Stephen Lucas, sous-ministre de Santé Canada (à partir de septembre 2019)
- Mona Nemer, conseillère scientifique en chef du Canada
- Roseann O'Reilly Runte, présidente-directrice générale de la FCI
- lain Stewart, président du Conseil national de recherches du Canada
- Michael J. Strong, président des IRSC (vice-président du CCRC en 2019; président du CCRC en 2020)

Le mandat du CCRC précise que les personnes à la présidence des IRSC, du CRSNG et du CRSH assument à tour de rôle la présidence annuelle du comité. Ted Hewitt, président du CRSH, a tenu le rôle de président du comité en 2019, puis Michael Strong, président des IRSC, a pris sa relève en 2020.



Le CCRC souhaite travailler à la mise en place d'un système coordonné des aides fédérales qui renforce l'écosystème de la recherche et contribue au bien-être économique et social de la population canadienne. Il imagine un système intégré et souple, interdisciplinaire, international et inclusif, qui soutiendra les jeunes à l'esprit novateur et encouragera la prise de risque tout en catalysant l'excellence en recherche canadienne.

PRIORITÉS

Afin de concrétiser cette vision, le CCRC et ses organismes membres ont entrepris de faire progresser les priorités suivantes pour la recherche postsecondaire financée par le gouvernement fédéral :

- créer un milieu de la recherche plus équitable, diversifié et inclusif au Canada;
- concevoir, de concert avec les communautés autochtones, un modèle interdisciplinaire de recherche et de formation en recherche favorisant la réconciliation;
- soutenir les chercheures et chercheurs en début de carrière pour qu'ils explorent des idées novatrices et développent leur potentiel;
- accroître la participation aux recherches interdisciplinaires, internationales, à haut risque et à intervention rapide;
- mettre au point un cadre de travail pour la coopération et la participation à l'international afin de positionner le Canada comme un partenaire de choix sur la scène mondiale de la recherche et de l'innovation.

Lorsque la COVID-19 s'est avérée être une menace pour la santé et la sécurité mondiales au début de l'année 2020, le CCRC s'est rapidement mobilisé pour répondre à une nouvelle priorité urgente : mettre la recherche canadienne au service de la lutte contre la COVID-19 et de la relance. Cette priorité découle des besoins de la population canadienne et des chercheures et chercheurs dans ce contexte difficile, et témoigne du rôle crucial que jouent la communauté de recherche et les organismes fédéraux de financement de la recherche dans la gestion de la pandémie.

RESSOURCES

Pour faire progresser ces priorités, le gouvernement du Canada a alloué d'importantes sommes dans les budgets de 2018 et de 2019. En plus de prévoir des investissements majeurs dans les programmes de base des organismes subventionnaires, le budget de 2018 se décomposait ainsi :

- 275 millions de dollars sur cinq ans, dont un budget annuel qui augmentera pour atteindre 124 millions de dollars d'ici 2023-2024 pour financer la recherche internationale, interdisciplinaire, à haut risque et à intervention rapide;
- 6 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la collecte de données et 15 millions sur cinq ans pour les programmes visant à améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion en recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire;
- 3,8 millions de dollars en 2018-2019 afin d'élaborer, de concert avec les peuples autochtones, un plan stratégique pour financer la recherche menée par et avec les communautés autochtones;
- 210 millions de dollars sur cinq ans pour le Programme des chaires de recherche du Canada afin d'attirer et de maintenir en poste les chercheures et chercheurs en début de carrière du meilleur calibre dans les établissements d'enseignement postsecondaire tout en diversifiant les candidatures.

Le budget de 2019, quant à lui, consacrait :

 37,4 millions de dollars sur cinq ans, et 8,6 millions par an par la suite, pour prolonger de six à 12 mois le congé parental des étudiantes et étudiants et des titulaires de bourse postdoctorale.



Des membres du CCRC discutent de l'évolution de l'excellence en recherche à la Conférence canadienne sur les politiques scientifiques 2019. **De gauche à droite :** Roseann O'Reilly Runte (FCI), Alejandro Adem (CRSNG), Tammy Clifford (vice-présidente aux programmes de recherche des IRSC, représentante de Michael Strong), Ted Hewitt (CRSH) et l'animatrice, Liette Vasseur (Brock University). Photo : IRSC

CONSULTATION

Pour entamer le travail dans les domaines prioritaires, le CCRC et ses organismes membres ont consulté des chercheures et chercheurs, des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et des administratrices et administrateurs à l'échelle nationale. Cette démarche a pris fin en 2018. Les initiatives lancées par le CCRC en 2019-2020 sont le fruit de tables rondes régionales, de sondages en ligne, de mémoires et de consultations fréquentes auprès des communautés, des collectifs et des organismes autochtones, et de discussions avec les organes directeurs des organismes membres. Au total, ce sont plus de 1 500 personnes qui ont aidé à édifier les initiatives du CCRC en 2019-2020.

Consultez le <u>Rapport sommaire des</u> <u>mesures proposées pour renforcer le rôle</u> <u>des sciences au Canada</u> du CCRC.

Les membres du CCRC ont poursuivi le dialogue avec la communauté de recherche en 2019-2020, en consultant les participantes et participants à la conférence sur les politiques scientifiques canadiennes lors d'une séance plénière sur l'avenir de l'excellence en recherche. Cette notion est en constante évolution étant donné que la conception des connaissances, de leur création et de leur utilisation évolue. De nombreuses initiatives exposées ci-dessous illustrent cette évolution et joueront un rôle central dans les années à venir, plaçant ainsi la recherche canadienne à l'avant-garde des connaissances.



Forts des avis et conseils des chercheures et chercheurs du Canada, les organismes fédéraux de financement de la recherche, de la formation et des infrastructures au niveau postsecondaire ont étroitement collaboré pour faire avancer les priorités nationales, largement mobiliser la recherche canadienne, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et mieux définir ce qui est entendu par « excellence ».

Les pages suivantes récapitulent les avancées de la dernière année.

PRIORITÉ

RENFORCER L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION DANS LA RECHERCHE

C'est en rendant le milieu de la recherche plus inclusif que le Canada peut exploiter à fond son potentiel de développement de talents, d'exploration de solutions et de découverte de nouvelles perspectives. En adoptant différents angles de réflexion provenant de personnes aux parcours variés, la recherche génère des retombées importantes et répond mieux aux besoins de la société. La diversité renforce la recherche, dans l'intérêt de tout un chacun.

Pourtant, les obstacles et les préjugés systémiques perdurent pour les groupes sous-représentés dans le système de financement de la recherche et dans le milieu de la recherche en général. Le CCRC, en collaboration avec les organismes fédéraux de financement de la recherche, travaille avec les principales parties intéressées pour remédier à ce problème.

En septembre 2019, les organismes subventionnaires ont publié l'Énoncé des trois organismes sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Cet énoncé illustre la volonté commune de créer une culture plus inclusive dans le milieu de la recherche et de promouvoir des résultats probants, pertinents et accessibles pour diverses populations. Il soutient un accès équitable au financement, l'intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans la conception des programmes de recherche, un milieu de recherche plus équitable et inclusif, ainsi que la collecte et l'analyse continues de données.

Dans le cadre de cet engagement, les organismes subventionnaires ont mis à jour et amélioré le Plan d'action pour l'équité, la diversité et l'inclusion et ont pris des mesures importantes pour en assurer la mise en œuvre. Ce plan fixe deux objectifs: l'accès équitable aux occasions de financement offertes par les trois organismes; la participation équitable au milieu de la recherche. Ces deux objectifs se décomposent sous la forme d'indicateurs de rendement, d'initiatives et de jalons servant à apprécier les avancées et à produire les résultats attendus.

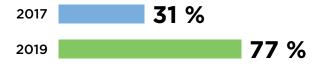
Grâce à cet énoncé, de nombreuses mesures ont été réalisées ou sont en cours de réalisation pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion dans le milieu de la recherche au Canada, ce qui ne pourra que renforcer son assise.

MESURES

Le Programme des chaires de recherche du Canada à la conquête de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Le <u>Programme des chaires de recherche du</u>
<u>Canada</u>, qui est géré indépendamment par le
Secrétariat des programmes interorganismes
à l'intention des établissements, a pris les
devants pour améliorer l'équité, la diversité
et l'inclusion avec le lancement de son <u>Plan</u>
d'action en matière d'équité, de diversité et
d'inclusion en 2017. Les cibles en matière
d'équité – qui représentent un outil de suivi fort
utile – ont été fixées en décembre 2019 pour
quatre groupes sous-représentés : les femmes,
les personnes handicapées, les Autochtones
et les membres des minorités visibles.

Le pourcentage d'établissements qui atteignent leurs cibles a augmenté :



Grâce à ce plan, le Programme des chaires de recherche du Canada améliore continuellement la représentation de ces groupes. De 2017 à 2019, le nombre d'établissements ayant atteint leurs cibles est passé de 31 p. 100 à 77 p. 100. Les cibles ont été revues à la hausse en 2019 pour répondre aux objectifs de l'Addenda de 2019 à l'entente de règlement en matière de droits de la personne ratifiée en 2006. Les établissements qui n'atteignent pas leurs cibles ne peuvent dorénavant que soumettre de nouvelles candidatures de personnes venant de l'un de ces groupes sous-représentés.

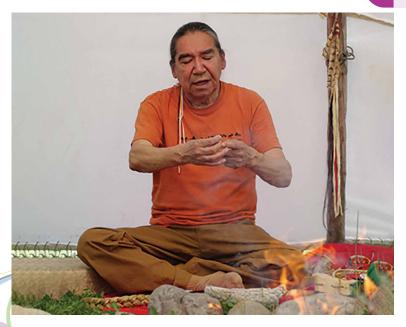
Subventions de renforcement de la capacité

Les subventions de renforcement de la capacité des établissements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion sont un programme pilote qui a distribué 5,3 millions de dollars en mars 2019 à de petites universités et à des collèges pour faire avancer les initiatives concernant l'équité, la diversité et l'inclusion. Quinze établissements se sont vu accorder une subvention pouvant atteindre 200 000 \$ par an, pendant une période maximale de deux ans, pour supprimer les obstacles systémiques qui font entrave au développement professionnel, au recrutement et à la rétention des groupes sous-représentés ou désavantagés.

Dans leur rapport d'étape, les établissements ayant reçu une subvention ont indiqué ce qu'ils ont accompli : embauche de spécialistes en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, mise en œuvre de la collecte de données relatives à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, révision de politiques et projets de formation. La deuxième étape du processus d'inscription au concours de ce programme pilote se déroulera de septembre 2020 à mars 2021, et le concours est une fois de plus réservé aux petites universités, aux collèges et aux cégeps.

Voici comment certaines petites universités se servent de la subvention de renforcement de la capacité des établissements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour faire avancer les initiatives dans ces domaines

- La Cape Breton University a créé un programme de formation en ligne intitulé Learning about the L'nu way.
 Ce programme comporte des notions de base sur l'identité des L'nu (ou Mi'kmaq), leur histoire, leur culture et leur difficulté à faire reconnaître leurs droits dans la société canadienne contemporaine. La formation, offerte à tout le personnel de l'université, sera intégrée au processus d'orientation.
- L'University of Regina a créé un poste d'agent de recherche en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dont le titulaire sera responsable de la mise en œuvre d'initiatives liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans tout le portefeuille de la recherche.



Le programme de formation sur les L'nu de la Cape Breton University s'ouvre avec Learning about the Mi'kmaq Creation Story, une vidéo d'une heure sur l'histoire de la création chez les Mi'kmaq racontée par Stephen Augustine, chef héréditaire du Grand conseil des Mi'kmaq et vice-président associé des affaires autochtones au Unama'ki College de l'université. Photo : Cape Breton University



Pauline Streete, agente de recherche en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et Thomas Chase, recteur par intérim et vice-chancelier, s'adressent aux corps professoral et étudiant et au personnel lors d'une des assemblées de l'University of Regina au sujet de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Photo : University of Regina

Dimensions

Le 9 mai 2019, le programme interorganismes Dimensions : équité, diversité et inclusion Canada a été lancé pour changer et transformer en profondeur la culture au sein des établissements d'enseignement postsecondaire et de l'écosystème de la recherche en améliorant l'équité, la diversité et l'inclusion. Ce programme permet de saluer les progrès réalisés par les établissements en ce sens. Il s'inspire d'initiatives similaires lancées au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie et aux États-Unis et a été mis sur pied en menant des consultations nationales pour tenir compte du contexte canadien.

Le programme Dimensions vise à contrer les obstacles systémiques dans la recherche, en particulier pour les groupes sous-représentés ou désavantagés, notamment les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles ou de groupes racisés et les membres de la communauté

LGBTQ2+. La participation aux deux composantes de ce programme est volontaire.

- La charte: les établissements qui signent la charte s'engagent à ancrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans leurs politiques, leurs pratiques, leurs plans d'action et leur culture. À ce jour, plus de 110 établissements se consacrant à la recherche et 10 ministères et organismes fédéraux ont adhéré à la charte.
- Le programme pilote de reconnaissance : sur un groupe de 40 établissements d'enseignement demandeurs, 17 établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ont été sélectionnés pour mettre au point un programme reconnaissant publiquement par l'entremise d'une contribution non monétaire les efforts et les progrès pour promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion. Les autres établissements affiliés restent mobilisés pour la cause. Tous les établissements au Canada peuvent apprendre et bénéficier de ce programme.



Dimensions

Équité, diversité et inclusion Canada



La participation au programme pilote Dimensions réunit les chercheures et chercheurs de la Ryerson University – du premier cycle, des cycles supérieurs, du postdoctorat et du corps professoral – autour d'importantes questions d'équité, de diversité et d'inclusion avant qu'elles et ils se joignent à une équipe de recherche ou qu'elles et ils rédigent une demande de subvention.

L'ensemble des facultés ainsi que l'École des études supérieures Yeates comportent une équipe Dimensions responsable d'analyser les bonnes pratiques et les obstacles propres à chaque domaine de recherche. L'attention particulière accordée à l'équité, à la diversité et à l'inclusion par les conseils d'administration des trois organismes subventionnaires a formé un terrain fertile pour relever les défis inhérents à la mise en œuvre de ce programme pilote. »



Art Blake (il/lui), directeur du programme pilote Dimensions et professeur au Département d'histoire de la Ryerson University. Photo : Alia Youssef



Alejandro Adem

(à gauche), Mona Nemer (au milieu) et lain Stewart (derrière, au milieu à droite), membres du CCRC. posent avec la charte du programme Dimensions signée par des ministères et organismes fédéraux dans le cadre du symposium du 11 février 2020 célébrant les femmes qui travaillent dans les STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) au gouvernement du Canada. Photo: Conseil national de recherches Canada

Autres initiatives

Pour renforcer l'équité, la diversité et l'inclusion et rendre le milieu de la recherche plus dynamique, il faut produire des efforts soutenus et adopter une approche multidimensionnelle. Voici des exemples d'autres initiatives.

- Plan harmonisé de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion pour le personnel des organismes subventionnaires : le plan adopté par la FCI, les IRSC, le CRSNG et le CRSH en décembre 2019 indique que l'ensemble du personnel de ces organismes devra obligatoirement suivre une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion, tout comme les membres des comités chargés de l'évaluation externe, de la sélection, de la gouvernance et de la consultation. Le plan comporte des éléments communs, comme la formation sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), ainsi que des formations adaptées aux besoins précis des organismes. Le plan présente des étapes concrètes à franchir pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de chaque organisme. par l'entremise d'une formation sur les préjugés inconscients, mais aussi en s'attaquant aux obstacles de façon proactive grâce à des outils permettant d'évaluer la perception de divers groupes sur les politiques, programmes et initiatives.
- Collecte harmonisée des données à déclaration volontaire des membres des équipes de recherche: après le lancement du questionnaire harmonisé de déclaration volontaire en 2018, les trois organismes subventionnaires et la FCI ont poursuivi sur cette lancée en 2019-2020 en recueillant et en analysant les données autodéclarées des membres des équipes de recherche¹ afin de mesurer les progrès réalisés en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.
- Le fonds Nouvelles frontières en recherche intègre l'équité, la diversité et l'inclusion dans ses critères d'évaluation: pour qu'une demande de financement soit sélectionnée, il faut qu'elle illustre un engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion et qu'elle envisage la prise en compte de facteurs identitaires dans la conception de la recherche, quand cela est faisable. À cette fin, le programme dispose d'un <u>Guide des pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche qui a été publié en septembre 2019 pour sensibiliser les parties prenantes à ces questions.</u>

Veuillez consulter l'Annexe I - Collecte des données à déclaration volontaire à l'appui de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, pour voir un portrait de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein des organismes fédéraux de financement de la recherche et de la FCI.

¹ L'expression « membres des équipes de recherche » renvoie à l'ensemble des rôles de candidates ou candidates ou cocandidates, collaboratrices ou collaborateurs, chercheure principale désignée ou chercheur principal désigné, cochercheure principale ou cochercheur principal.

PRIORITÉ

RENFORCER L'AUTODÉTERMINATION DES AUTOCHTONES, LEUR LEADERSHIP ET LEURS CAPACITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Pour mobiliser et consolider les capacités en recherche autochtone au Canada, il nous faut adopter une nouvelle approche qui a du sens en ce qui a trait aux expériences, aux connaissances et au leadership des peuples autochtones. La réconciliation avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis est un engagement permanent des organismes fédéraux de financement de la recherche. C'est la volonté du gouvernement du Canada d'établir un nouveau type de relation avec les peuples autochtones, une relation qui rend la société plus équitable et juste et qui reconnaît l'importance des systèmes de savoirs autochtones – une relation basée sur le respect mutuel.

En 2018-2019, les organismes subventionnaires ont consulté les communautés et les organisations autochtones à l'échelle du pays pour les écouter et mieux comprendre leurs expériences et leurs opinions sur la recherche et le développement des compétences en recherche. Grâce aux tables rondes organisées avec des chefs de file, des étudiantes et étudiants et des chercheures et chercheurs autochtones, à la présentation de quelque 110 exposés de position (préparés avec l'aide financière des subventions Connexion - Capacité de recherche autochtone et réconciliation), à un dialogue national et à la consultation régulière des organisations et des communautés autochtones, les Premières Nations, les Inuit et les Métis ont alimenté la création d'un nouveau plan stratégique pour la formation et la recherche à l'intention des organismes subventionnaires qui intègre le leadership autochtone et répond à leurs besoins communautaires.

MESURES

| Plan stratégique

Publié en janvier 2020, le plan stratégique Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada 2019-2022 s'articule autour de quatre axes stratégiques visant à élaborer de nouveaux modèles de soutien pour la recherche et la formation autochtones au Canada :

 établir des relations avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis

- 2. appuyer les priorités de recherche des peuples autochtones
- 3. créer une meilleure accessibilité aux subventions de recherche
- 4. promouvoir le leadership, l'autodétermination et le renforcement des capacités autochtones en recherche

Ce plan symbolise une nouvelle approche. Il vise à ce que les peuples autochtones définissent leurs propres priorités en matière de recherche, encadrent le processus de recherche et l'utilisation des données et disposent d'un accès équitable à la recherche et aux possibilités de formation en recherche.

L'une des étapes clés pour mettre en œuvre ce plan fut l'appel lancé en janvier 2020 par les organismes fédéraux de financement de la recherche à des personnes autochtones connaissant parfaitement la culture de la recherche chez les Premières Nations, les Inuit et les Métis, en vue de constituer un groupe de référence sur les bonnes pratiques d'évaluation par les pairs pour la recherche autochtone. Le nom des membres fut annoncé en septembre 2020: leur mission sera de conseiller les organismes subventionnaires et d'encadrer l'élaboration et la mise en place d'un processus d'évaluation par les pairs culturellement approprié pour les recherches menées par et avec les peuples autochtones.



Le Centre national pour la vérité et la réconciliation salue l'important travail que font le CCRC et les trois organismes subventionnaires pour donner suite à l'appel à l'action 65 et incite tous les ministères et organismes fédéraux à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour soutenir les principes de la réconciliation et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et réaliser des progrès à leur égard.

C'est en étroite collaboration avec les organismes fédéraux qui financent la recherche que le Centre a élaboré un plan stratégique national pour la recherche visant à favoriser la réconciliation. Ce plan, qui met de l'avant les méthodes de recherche, les capacités et les organismes autochtones, représente un remarquable bond en avant puisqu'il vise à ce que toutes les voix soient entendues dans la quête de nouvelles connaissances et d'une nouvelle compréhension. »



Ry Moran, ancien directeur du Centre national pour la vérité et la réconciliation, en janvier 2020. Il est aujourd'hui bibliothécaire universitaire associé pour la réconciliation à l'University of Victoria. Photo: Nardella Photography



Source : Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada 2019-2022. Illustration : Donald Chrétien

PRIORITÉ

SOUTENIR LES CHERCHEURES ET CHERCHEURS EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Les chercheures et chercheurs en début de carrière inspirent et mènent certaines des recherches canadiennes les plus novatrices et tournées vers l'avenir. Grâce aux mesures prises pour les mobiliser, le Canada réalise des percées et renforce sa position actuelle et future de chef de file mondial du développement de compétences en recherche.

Un grand nombre de chercheures et chercheurs en début de carrière sont confrontés à des difficultés pour se perfectionner, comme la difficulté à acquérir de l'expérience en recherche — ou à la faire reconnaître —, ainsi qu'à obtenir des ressources de recherche, en plus de se disputer un nombre limité de postes. Pour que le milieu de la recherche au Canada reste dynamique et vivant, il faut supprimer ces difficultés et appuyer les chercheures et chercheurs de même que leurs idées novatrices.

C'est pourquoi le CCRC et les organismes fédéraux de financement de la recherche continuent d'explorer des pistes pour renforcer leur soutien à la prochaine génération de talents prometteurs en recherche.

MESURES

Mise à jour du plan d'action des trois organismes pour les chercheures et chercheurs en début de carrière

Ce plan a été simplifié et amélioré en 2019-2020. Il comprend maintenant deux grands objectifs mesurables :

- 1. accès équitable au soutien à la recherche
- 2. participation équitable au sein de l'écosystème de la recherche

Ces deux objectifs, mesurés à l'aide d'indicateurs de rendement, comprennent des initiatives et des jalons pour évaluer les avancées et contribuer aux résultats visés. Mise à jour de la définition de « chercheure ou chercheur en début de carrière » des trois organismes, afin de mieux soutenir cette catégorie de chercheures et chercheurs et de répondre aux besoins des programmes

La définition harmonisée permet d'avoir une idée plus claire de ce qu'on entend par « chercheure ou chercheur en début de carrière ». En outre, les crédits de congé admissibles sont doublés pour prendre en compte le temps nécessaire pour réintégrer un poste en recherche. Adoptée en septembre 2019, la nouvelle définition sera intégrée progressivement aux programmes individuels et communs des trois organismes subventionnaires.

Définition donnée par les organismes subventionnaires à l'expression « chercheure ou chercheur en début de carrière »

Une chercheure ou un chercheur en début de carrière est une personne qui a accumulé au plus cinq années d'expérience depuis l'obtention de son premier poste en recherche, exception faite des congés admissibles, auquel cas :

- les postes de recherche sont ceux qui permettent de mener des recherches de façon autonome;
- tous les congés admissibles (p. ex. congé parental, congé de maladie, congé de maternité ou congé de deuil) sont crédités à deux fois la durée du congé;
- les congés professionnels (p. ex. formation, congé sabbatique ou congé administratif) ne sont pas crédités.



Jan Dettmer, chercheur en début de carrière financé par le fonds Nouvelles frontières en recherche et professeur agrégé au Département de géosciences de l'University of Calgary, étudie de nouvelles méthodes de surveillance des risques d'éruption volcanique et de glissement de terrain au volcan du mont Meager. Par une approche interdisciplinaire et intersectorielle novatrice, le projet génère de nouvelles connaissances sur les volcans, la stabilité des talus, les glaciers, l'interaction de ces éléments complexes et la technologie de surveillance en temps réel.

Sur la photo, Jan Dettmer (à gauche), l'étudiant au doctorat Pejman Shahsavari (au milieu) et un partenaire de l'industrie, Jason France (à droite) d'OptaSense, installent un capteur à fibre optique de pointe sur une montagne recouverte de glaciers pour détecter les évènements de déformation. Photo : Carson Laing, OptaSense

Indicateurs de rendement interorganismes pour les initiatives concernant les chercheures et chercheurs en début de carrière

Dans la lancée des initiatives entamées en 2018, les organismes surveillent et évaluent les indicateurs de rendement harmonisés de 2019-2020 afin d'aider les chercheures et chercheurs en début de carrière. Il s'agit d'une initiative essentielle pour travailler de concert et évaluer les avancées réalisées.

Financement équilibré pour les chercheures et chercheurs en début de carrière

Les organismes se sont engagés à allouer une partie du financement des programmes phares à des projets dirigés par des chercheures et chercheurs en début de carrière, en fonction du nombre de demandes de cette catégorie qu'ils reçoivent. Cet engagement a déjà commencé à prendre forme : en 2019-2020, le financement équilibré pour les chercheures et chercheurs en début de carrière a été instauré dans le cadre du Programme de subventions à la découverte du CRSNG et du fonds Nouvelles frontières en recherche.

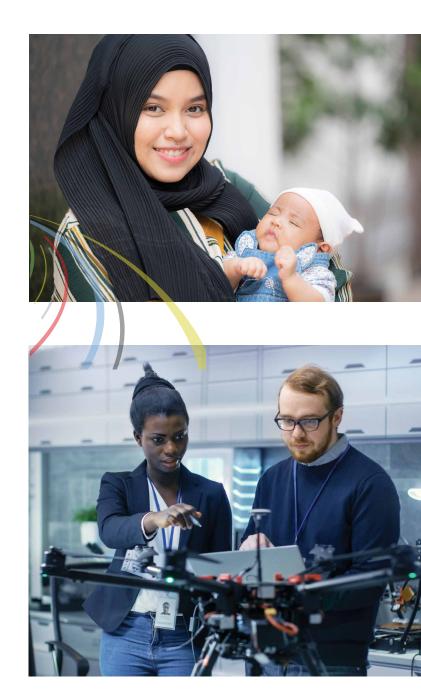
Augmentation des congés parentaux

Comme annoncé dans le budget fédéral de 2019, et conformément au plan d'action des trois organismes pour les chercheures et chercheurs en début de carrière, les congés parentaux auxquels ont droit les étudiantes et étudiants et les titulaires de bourse postdoctorale qui sont directement ou indirectement financés par les organismes subventionnaires sont passés de six à douze mois, ce qui accroît le soutien attribué aux chercheures et chercheurs émergents durant leur congé.

Attribution de 250 nouvelles chaires de niveau 2 à des chercheures et chercheurs émergents

Comme annoncé dans le budget fédéral de 2018, le Programme des chaires de recherche du Canada a ajouté 250 nouvelles chaires, qui s'accompagnent d'une allocation supplémentaire de recherche de 20 000 \$ pour une première nomination. Ces chaires contribueront à la formation de chercheures et chercheurs émergents talentueux; les établissements ont entamé le processus, et 36 personnes ont été nommées à ces postes en 2019-2020.

Pour en savoir plus sur la participation des chercheures et chercheurs en début de carrière aux programmes proposés par les organismes fédéraux de financement de la recherche et la FCI, consultez l'Annexe II – Données sur les chercheurs en début de carrière, tirées des grands concours visant l'attribution de subventions pour des travaux de recherche menés à l'initiative de chercheures ou chercheurs.



PRIORITÉ

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION À LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE, INTERNATIONALE, À HAUT RISQUE ET À INTERVENTION RAPIDE

Après avoir consulté la communauté de recherche du Canada, la décision fut prise de lancer le fonds Nouvelles frontières en recherche fin 2018, dans le but de mobiliser la recherche internationale, interdisciplinaire, à haut risque et à intervention rapide qui est au premier plan sur la scène mondiale. Le fonds représente un investissement de 275 millions de dollars sur cinq ans (de 2018-2019 à 2022-2023) avec un budget annuel maximal de 124 millions de dollars en 2023-2024.

Le fonds comprend trois volets visant chacun un objectif spécifique :

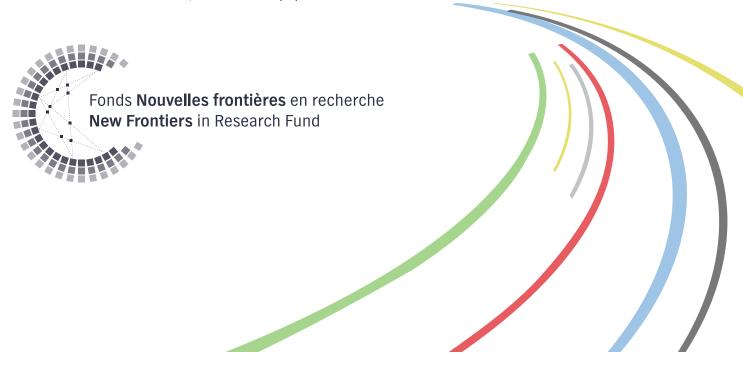
le volet **Exploration** suscite des occasions pour les chercheures et chercheurs du Canada de mener des recherches interdisciplinaires et novatrices à haut risque et à haut rendement;

le volet

Transformation
offre un soutien
à grande échelle
afin de renforcer
la capacité et le
leadership du
Canada en matière
de recherche
interdisciplinaire
et transformatrice;

le volet
International
donne davantage
d'occasions aux
chercheures et
chercheurs du
Canada de participer à des travaux
de recherche avec
des partenaires
étrangers.

La recherche internationale est l'un des principaux objectifs du fonds. Pour atteindre cet objectif, le volet International finance les membres de la population canadienne qui participent à des projets internationaux, et les deux autres volets donnent la possibilité aux membres de la population canadienne qui dirigent des projets d'inclure des chercheures et chercheurs de l'étranger (admissibles au financement) dans leur équipe.



MESURES ET AVANCÉES

Cette année a été marquée par d'importantes avancées et réussites dans la mise en place des trois volets de financement du fonds Nouvelles frontières en recherche. Elle a aussi été marquée par des améliorations et des innovations importantes apportées tant à la conception qu'à la prestation du fonds.

Concours

Exploration 2019: attribution de 186 subventions (d'un maximum de 250 000 \$ sur deux ans) en mars 2020 pour soutenir la recherche interdisciplinaire à haut risque et à haut rendement: 38 p. 100 des subventions concernent des projets menés par des chercheures ou chercheurs en début de carrière; 29 p. 100 concernent des projets auxquels participent des chercheures et chercheurs de l'étranger.

Transformation 2020 : lancement du concours inaugural de ce volet en décembre 2019 à la suite de consultations menées, pendant l'été 2019, auprès de diverses parties prenantes de la communauté de recherche du Canada. Le concours distribue des subventions allant de 2 à 4 millions de dollars par an pendant six ans pour financer des projets de grande envergure en recherche interdisciplinaire menés par des membres de la population canadienne et qui visent à résoudre un problème ou un défi majeur. Ce concours a suscité un grand intérêt; plus de 400 avis d'intention ont été reçus en février 2020. Le concours a été repoussé en raison de la COVID-19, et l'échéance pour soumettre une demande (sur invitation seulement) est fixée à avril 2021.

Concours de la plateforme mondiale de financement Horizon 2020 : lancement du premier concours du volet International en janvier 2020, lequel accorde des subventions

pouvant atteindre 125 000 \$ par an pendant quatre ans dans le but de soutenir les chercheures et chercheurs du Canada qui participent à 34 projets Horizon 2020 admissibles auprès de l'Union européenne.

Proiets de recherche d'intervention rapide sur la COVID-19 : contribution de 7 millions de dollars en mars 2020 dans le cadre de la première réponse du gouvernement du Canada à la pandémie de COVID-19 dans le domaine de la recherche. Ce financement couvre 15 projets qui étudient et mettent au point des solutions pour régler de nombreux problèmes générés par la pandémie, notamment par le diagnostic, la prévision des maladies, la santé publique, les politiques publiques, l'éducation, la mobilisation communautaire et la coordination mondiale.

Améliorations et innovations apportées au fonds

Pour favoriser l'exploration de solutions novatrices dans la recherche, le fonds Nouvelles frontières en recherche offre différentes approches pour la sélection de projets à financer. Dans la dernière année, les initiatives suivantes ont été proposées et améliorées, la plupart soutenant aussi les priorités du CCRC.

Évaluation du mérite - les idées avant tout :

afin de produire des recherches vraiment novatrices, le processus d'évaluation du concours se concentre essentiellement sur l'idée qui sous-tend la recherche. Par exemple, pour le concours Exploration, on utilise un processus d'évaluation du mérite à double insu lors duquel les évaluatrices et évaluateurs externes ne disposent pas des renseignements nécessaires pour pouvoir identifier les membres de l'équipe de recherche. Les demandes présentées au fonds sont aussi conçues pour permettre de justifier l'expertise et l'expérience de façon plus souple que les demandes traditionnelles.

Invitation pour les membres du comité de sélection du volet Exploration à prendre des risques: le risque étant inévitable lorsqu'on explore des idées révolutionnaires, on s'attend à ce que certains projets du volet Exploration n'aboutissent pas. On encourage le comité d'évaluation multidisciplinaire à soutenir et à recommander le financement de projets risqués susceptibles de produire des retombées majeures.

Financement équilibré pour les chercheures et chercheurs en début de carrière dans le volet

Exploration : depuis l'édition 2019 du concours, les projets dirigés par des chercheures ou chercheurs en début de carrière se voient financés en fonction du nombre de demandes reçues. Même si les chercheures et chercheurs en début de carrière font face à des obstacles dans le milieu de la recherche, leurs idées sont souvent à l'origine des recherches les plus novatrices et tournées vers l'avenir au Canada.



Ratana Chuenpagdee, professeure de recherche au Département de géographie de la Faculté des sciences humaines et sociales de la Memorial University of Newfoundland et bénéficiaire d'une subvention du volet Exploration 2019 du fonds Nouvelles frontières en recherche. Photo: Rich Blenkinsopp



Alors que 2021 marque le début de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notre projet de recherche intitulé Blue Justice Alert teste un nouveau paradigme visant à protéger la pêche à petite échelle contre les effets du changement climatique, du développement urbain et touristique et de l'évolution des politiques et des lois sur la pêche.

Notre équipe interdisciplinaire et internationale intègre des connaissances dans divers domaines - notamment l'éthique et les droits de la personne, le développement durable, la sociologie, les systèmes d'information et de décision et la gestion des pêches - afin de construire de toutes pièces une nouvelle plateforme mobile et interactive pour aider les pêcheurs à petite échelle du monde entier à assurer leurs moyens de subsistance. Situés au Bangladesh, au Mexique et en Afrique du Sud, les membres de l'équipe de recherche travaillent en étroite collaboration avec les pêcheurs locaux à petite échelle pour contribuer au développement de la plateforme et tester des cas d'utilisation. L'approche novatrice du projet, qui utilise une technologie facilement accessible, vise à aider la pêche à petite échelle à tisser des liens avec des experts et d'autres parties prenantes comme le gouvernement. Elle vise également à aider la pêche à petite échelle en créant conjointement des solutions au service du développement durable. »

Renforcement de l'équité, de la diversité et de l'inclusion: publié en septembre 2019, le <u>Guide</u> des pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche vise à sensibiliser les personnes intéressées ainsi que les candidates et candidats au fonds aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Il est indispensable que les activités de recherche soient plus équitables, diverses et inclusives pour que le Canada développe son plein potentiel en recherche. Pour qu'une demande soit sélectionnée dans un des volets - Exploration, Transformation et International -, elle doit illustrer une volonté de respecter les principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion par

des mesures concrètes.

Prise en compte des facteurs identitaires dans la conception des projets de recherche: les projets financés par le fonds doivent intégrer l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) à leur conception. Cette analyse prend en compte l'incidence des facteurs identitaires comme le sexe, le genre, la race, l'ethnicité, la religion, l'âge et les handicaps de nature physique ou mentale. En envisageant les choses sous différents angles, la recherche est plus rigoureuse, pertinente et accessible à différentes populations. Lorsqu'une chercheure ou un chercheur pense que le projet ne comporte aucune incidence due à un facteur identitaire, une justification doit en motiver la raison.

Pour en savoir plus : <u>site Web du fonds</u> Nouvelles frontières en recherche



Pour voir les données sur les concours du fonds Nouvelles frontières en recherche, consultez le tableau de bord interactif.

PRIORITÉ

INTENSIFIER LA COOPÉRATION ENTRE ORGANISMES POUR LA RECHERCHE INTERNATIONALE

De plus en plus, les chercheures et chercheurs du Canada aspirent à collaborer avec des partenaires à l'international et sont invités à travailler avec des collègues de partout dans le monde. Ces collaborations internationales fortifient la recherche canadienne et leur permettent de rayonner à l'échelle mondiale.



Le premier ministre Justin Trudeau et le président d'alors du Conseil européen Donald Tusk **(à droite)** ont signé le 18 juillet 2019 la Déclaration conjointe du Sommet Canada-Union européenne, qui reconnaît l'importance de la collaboration en recherche et qui salue la décision du fonds Nouvelles frontières en recherche d'appuyer la participation du Canada à des équipes internationales financées par les programmes Horizon 2020 ou Horizon Europe. Photo : Cabinet du premier ministre

L'échelle et la portée de la recherche internationale se sont tellement intensifiées ces dernières années que les organismes de financement de nombreux pays joignent maintenant leurs forces pour développer, soutenir et alimenter la collaboration internationale. Dans ce contexte, les organismes membres du CCRC se sont fixé des objectifs et des principes communs pour aider à encadrer les activités internationales, à mobiliser le plein potentiel de la recherche au Canada et à protéger les intérêts du pays tout en le positionnant comme un partenaire de choix sur la scène mondiale de la recherche et de l'innovation.

MESURES

Cadre international

En janvier 2020, le CCRC a publié le <u>Cadre</u> international : énoncé des objectifs et des <u>principes</u>. Ce cadre de référence complète les stratégies internationales des organismes membres du CCRC et s'applique lorsque les organismes membres ont des priorités internationales qui convergent ou se recoupent. Il sert aussi à éclairer les décisions liées à leurs domaines d'intérêt mutuel, ainsi qu'à encadrer la conception des initiatives interorganismes comportant une perspective internationale, comme le fonds Nouvelles frontières en recherche.

OBJECTIFS

- Mener des travaux de recherche et former des chercheures et chercheurs au Canada de calibre mondial en misant sur l'excellence en recherche à l'international
- 2. Appuyer les chercheures et chercheurs du Canada qui se penchent sur des défis d'importance mondiale
- Renforcer la présence et la visibilité du Canada au sein de la communauté de recherche internationale

PRINCIPES

- · Soutien à l'excellence en recherche
- Transparence, indépendance et mérite
- Intégrité scientifique et intégrité de la recherche
- Équité, diversité et inclusion
- · Science ouverte

Avant même que le cadre soit adopté, le CCRC et les organismes fédéraux de financement de la recherche avaient pris des mesures qui correspondaient aux objectifs et aux principes susmentionnés. Ils ont élargi leur soutien aux participantes et participants de l'étranger dans tous les projets financés par le fonds Nouvelles frontières en recherche et, après la Déclaration conjointe du Sommet Canada-UE en juillet 2019, ils ont approuvé le concours de la plateforme mondiale de financement Horizon 2020 mené par l'entremise du fonds.

En février 2019, le CCRC a signé une lettre d'entente avec UK Research and Innovation (UKRI) pour faciliter la coopération dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la formation par l'entremise de principes et d'activités en commun. En s'appuyant sur cette lettre d'entente, les organismes fédéraux de financement de la recherche et quatre conseils de UKRI ont annoncé en 2019 l'Initiative Canada - Royaume-Uni sur l'intelligence artificielle qui vise à construire des économies et des sociétés plus compétitives, résilientes et vigoureuses. En mars 2020, 10 projets ont été financés. L'investissement consenti représente environ 5 millions de dollars canadiens et 5 millions de livres sur trois ans et servira à financer des équipes de recherche internationales et interdisciplinaires travaillant sur l'intelligence artificielle.

PRIORITÉ

APPUYER LES INITIATIVES CANADIENNES DE RECHERCHE POUR LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

En janvier 2020, alors que la COVID-19 est apparue comme une menace pour la santé et le bien-être de l'ensemble de la population canadienne, le CCRC, ses organismes et ministères membres et la communauté de recherche ont travaillé de concert pour prendre part à la riposte et à la relance. Le premier appel de propositions d'urgence a été publié le 10 février 2020, et le financement a été versé <u>quatre</u> semaines plus tard.



En haut : le 6 mars 2020. l'honorable Navdeep Bains, alors ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, et l'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé, ont annoncé un financement de 27 millions de dollars destiné à des projets de recherche sur la COVID-19 dirigés par des membres de la population canadienne. Pour le premier appel de propositions d'intervention rapide, le CCRC a versé 7 millions de dollars dans le cadre du fonds Nouvelles frontières en recherche. Photo: IRSC

En bas: le professeur
Louis Flamand, directeur du
Département de microbiologieinfectiologie et d'immunologie
de la Faculté de médecine de
l'Université Laval, mène un projet
financé par le fonds Nouvelles
frontières en recherche pour
étudier la pathogenèse de la
COVID-19. Au laboratoire de
biosécurité de niveau 2,
M. Flamand manipule un portoir
d'échantillons cryopréservés
à -150 °C.



À titre de comité directeur du fonds Nouvelles frontières en recherche, le CCRC a alloué 7 millions de dollars pour ce premier concours visant à soutenir des projets axés sur le diagnostic, la prévision des maladies, les politiques publiques, l'éducation, la mobilisation communautaire et la coordination mondiale. En outre, il a repoussé les dates limites des concours du fonds en cours et a augmenté la valeur des subventions 2018 du volet Exploration accordées aux chercheures et chercheurs en début de carrière afin de les aider à gérer efficacement les perturbations.

Ces initiatives, prises dès le début de la pandémie, ne représentaient que les prémices des actions du gouvernement. Il était déjà évident à l'époque que le fait de mobiliser la recherche canadienne pour lutter contre la pandémie serait la priorité absolue des organismes et ministères canadiens finançant la recherche en 2020-2021 et après.

RECONSTRUIRE EN MIEUX : L'ANNÉE À VENIR

Il est indéniable que la COVID-19 a chamboulé la vie de l'ensemble de la population canadienne en 2020. Et bien évidemment celle des chercheures et chercheurs du Canada, tous secteurs et disciplines confondus, qui ont été appelés avec leurs pairs du monde entier à intervenir de façon rapide, holistique et scientifique pour aider leurs concitoyennes et leurs concitoyens. Pour un grand nombre, cette expérience a mis en avant l'importance du travail commun et de la mobilisation des connaissances et des talents pour faire face aux plus grands défis de notre temps.



Cette prise de conscience aura des retombées pour la population et la science canadiennes, qui vont bien au-delà des mesures de lutte contre la pandémie. La COVID-19 n'est qu'un exemple des défis complexes auxquels le Canada doit faire face, et qui nécessite une coopération et une coordination scientifique interdisciplinaire, intersectorielle et internationale.

Par l'entremise du CCRC, les organismes et ministères canadiens finançant la recherche ont travaillé ensemble pour aider la population à relever ces défis. En 2019-2020, ils se sont mobilisés rapidement, à l'unisson, pour lutter contre la pandémie. Ils ont aussi beaucoup accompli pour coordonner les politiques et les programmes qui favorisent la recherche interdisciplinaire audacieuse à l'échelle

internationale, la consultation des peuples autochtones, la stimulation des jeunes à l'esprit novateur et la mobilisation des compétences en recherche d'un plus grand nombre de chercheures et chercheurs du Canada dans tout l'écosystème. L'objectif est de rassembler une communauté de recherche aussi vigoureuse et diverse que le Canada et d'en faire une source d'inspiration et d'innovation pour le pays et le monde entier.

En 2020-2021, nous espérons consolider et développer cette communauté, afin d'aider l'ensemble de la population canadienne à lutter contre la pandémie, mais aussi pour reconstruire, en mieux.

ANNEXES

	NEXE I – COLLECTE DES DONNÉES À DÉCLARATION VOLONTAIRE 'APPUI DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	40
	Taux de candidature et d'attribution des principales occasions de financement individuelles et communes des organismes subventionnaires	41
	Synthèse des données issues des formulaires de déclaration volontaire, par organisme	46
EN L'A	NEXE II - DONNÉES SUR LES CHERCHEURES ET CHERCHEURS DÉBUT DE CARRIÈRE, TIRÉES DES GRANDS CONCOURS VISANT ITTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX DE CHERCHE MENÉS À L'INITIATIVE DE CHERCHEURS	48
	Instituts de recherche en santé du Canada	49
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	52
	Conseil de recherches en sciences humaines	55
	Fondation canadienne pour l'innovation	60



COLLECTE DES DONNÉES À DÉCLARATION VOLONTAIRE À L'APPUI DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION Vous trouverez dans cette annexe deux ensembles de données distincts extraits des formulaires d'autodéclaration remplis dans le cadre des principales occasions de financement individuelles et communes des organismes subventionnaires (IRSC, CRSNG, CRSH et FCI) pour le cycle de concours 2019². Pour chaque ensemble de données, les tableaux et les graphiques brossent un portrait des renseignements autodéclarés pour les groupes suivants : femmes, Autochtones, minorités visibles et personnes handicapées. Il est obligatoire de remplir le formulaire de déclaration volontaire, même s'il est possible de choisir la réponse « Je préfère ne pas répondre » pour toutes les questions.

Le premier ensemble de données présente un résumé des taux de candidature et d'attribution^{3,4} des groupes sous-représentés pour les principales occasions de financement individuelles et communes des organismes subventionnaires (tableaux 1a et 1b; graphiques 1a-1d)⁵. Les taux de candidature sont distingués des taux d'attribution pour les programmes de recherche et de formation. Ces données donnent aussi un aperçu des taux de mises en candidature et de chaires occupées pour le Programme des chaires de recherche du

Canada. Le deuxième ensemble de données indique le nombre de membres d'équipes de recherche⁶ qui participent aux demandes présentées dans le cadre des programmes des organismes subventionnaires et qui ont rempli un formulaire de déclaration volontaire, le tout détaillé par organisme (tableaux 2a-2e).

Taux de candidature et d'attribution des principales occasions de financement individuelles et communes des organismes subventionnaires

Les taux de candidature et d'attribution des principales occasions de financement du cycle de concours 2019 sont présentés ci-dessous pour les quatre groupes identifiés dans le formulaire de déclaration volontaire. Les données ont été recueillies depuis ces formulaires, qui ont été remplis par la personne principalement responsable de la demande.

Il y a peu de temps que ces données ont commencé à être recueillies, et il faut donc faire preuve de vigilance lorsqu'on les interprète, en

² Le cycle du concours se définit en fonction de l'exercice financier durant lequel on prévoit de verser le premier paiement pour un concours donné. La demande peut être reçue au cours de l'exercice précédent, ou certains bénéficiaires peuvent recevoir leur subvention l'exercice suivant, mais toutes les données liées aux demandes et aux subventions pour un cycle de concours donné sont conservées ensemble. Les occasions de financement interorganismes sont EXCLUES.

³ Le taux de candidature est calculé en divisant le nombre de demandes présentées pour un cycle de concours (où la personne qui est responsable de la demande s'identifie comme membre d'un groupe sous-représenté) par le nombre total de demandes présentées pour ce même cycle de concours. Le résultat est multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage.

⁴ Le taux d'attribution est obtenu en divisant le nombre total de bénéficiaires pour un cycle de concours donné qui ont déclaré faire partie d'un groupe sous-représenté par le nombre total de bénéficiaires de financement pour un cycle de concours donné. Le résultat est multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage. Ici, les bénéficiaires sont les personnes qui sont responsables de la demande, à l'exclusion des autres membres de leur équipe de recherche, le cas échéant.

⁵ Ce premier ensemble de données concerne la personne principalement responsable de la direction intellectuelle globale de la recherche, de l'activité liée à la recherche ou du partenariat. En général, les organismes subventionnaires ont plusieurs façons de désigner cette personne : « chercheure principale ou chercheur principal », « directrice ou directeur du projet » ou « candidate principale (désignée) ou candidat principal (désigné) »; cette personne peut aussi avoir le statut d'étudiant ou de stagiaire postdoctoral ayant présenté une demande pour obtenir une bourse.

⁶ Le second ensemble de données englobe tous les membres des équipes de recherche. Plus précisément, sont généralement inclus la personne occupant le poste de chercheur principal ou de directeur du projet ou la personne détenant le titre de candidat principal (désigné), ainsi que les cocandidates et cocandidats, les collaboratrices et collaborateurs, les étudiantes et étudiants et les personnes effectuant un stage postdoctoral.

particulier lorsque le nombre de demandes à un concours est faible. Dans les années à venir, nous disposerons de plus de données, et les tendances pourront alors être surveillées et analysées pour que l'on ait une meilleure idée de la participation des groupes sousreprésentés aux activités de recherche au Canada et de leur capacité à obtenir des fonds.

Tableau 1a. Taux de candidature et d'attribution pour les principales occasions de financement individuelles et communes des organismes subventionnaires

	Fem	mes	Autoc	htones		onnes capées	Mino visi	
Programme de recherche	Candi- dature	Attri- bution	Candi- dature	Attri- bution	Candi- dature	Attri- bution	Candi- dature	Attri- bution
Subventions Projet des IRSC	34,7 %	36,3 %	0,6 %	-	2,0 %	2,4 %	21,3 %	16,3 %
Subventions à la découverte du CRSNG	22,2 %	21,5 %	0,6 %	0,3 %	1,6 %	1,5 %	23,5 %	22,0 %
Subventions de partenariat du CRSNG	16,3 %	15,2 %	0,5 %	-	1,4 %	1,1 %	33,2 %	33,5 %
Subventions Savoir du CRSH	50,5 %	53,1 %	1,8 %	2,1 %	4,1 %	3,9 %	19,5 %	18,0 %
Subventions de partenariat du CRSH	53,3 %	59,6 %	3,0 %	3,2 %	3,6 %	4,5 %	14,6 %	15,4 %
Fonds des leaders John-REvans de la FCI	38,6 %	39,6 %	1,8 %	1,9 %	0,9 %	0,9 %	20,4 %	19,8 %
Fonds Nouvelles frontières en recherche*	35,9 %	38,7 %	0,9 %	-	2,7 %	2,9 %	30,3 %	28,3 %
Programme de formation	Candi- dature	Attri- bution	Candi- dature	Attri- bution	Candi- dature	Attri- bution	Candi- dature	Attri- bution
Bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise*	59,8 %	63,4 %	2,5 %	3,0 %	4,5 %	4,0 %	21,3 %	18,7 %
Bourses de recherche au doctorat des IRSC	62,7 %	62,4 %	-	-	2,4 %	2,8 %	20,3 %	22,1 %
Bourses postdoctorales des IRSC	53,3 %	50,0 %	0,7 %	-	1,3 %	-	28,6 %	25,0 %
Bourses d'études supérieures du CRSNG - doctorat	38,1 %	37,7 %	2,0 %	1,2 %	2,6 %	2,3 %	25,0 %	23,1 %
Bourses postdoctorales du CRSNG	35,3 %	31,3 %	-	-	1,2 %	-	37,5 %	33,0 %
Bourses de doctorat du CRSH	62,6 %	61,5 %	5,8 %	5,4 %	6,4 %	4,1 %	18,9 %	18,9 %
Bourses postdoctorales du CRSH	53,4 %	53,8 %	0,7 %	-	5,2 %	4,9 %	20,4 %	16,8 %
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier*	58,7 %	55,1 %	3,5 %	4,2 %	5,6 %	6,6 %	29,1 %	26,9 %
Programme de bourses postdoctorales Banting*	47,2 %	35,7 %	-	-	4,2 %	8,6 %	23,9 %	27,1 %

^{*} Occasions de financement interorganismes

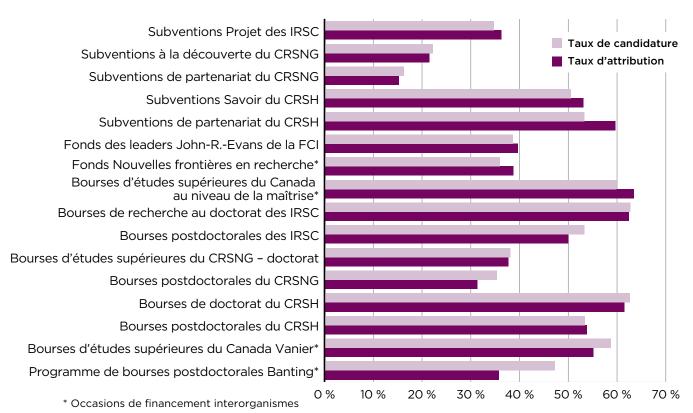
Tableau 1b. Taux de mises en candidature et de nomination dans le cadre du Programme des chaires de recherche du Canada

	Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Minorités visibles	
Programme	Candidature	Chaires occu- pées*	Candidature	Chaires occu- pées*	Candidature	Chaires occu- pées*	Candidature	Chaires occu- pées*
Programme des chaires de recherche du Canada	51,5 %	38,1 %	5,3 %	3,2 %	7,7 %	5,4 %	26,8 %	20,9 %

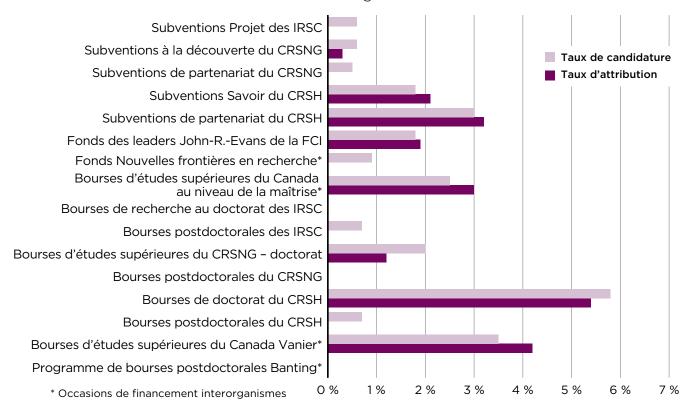
^{*} Au 6 août 2020

Remarque : les graphiques 1a à 1d ci-dessous sont des représentations visuelles des données figurant dans le tableau 1a.

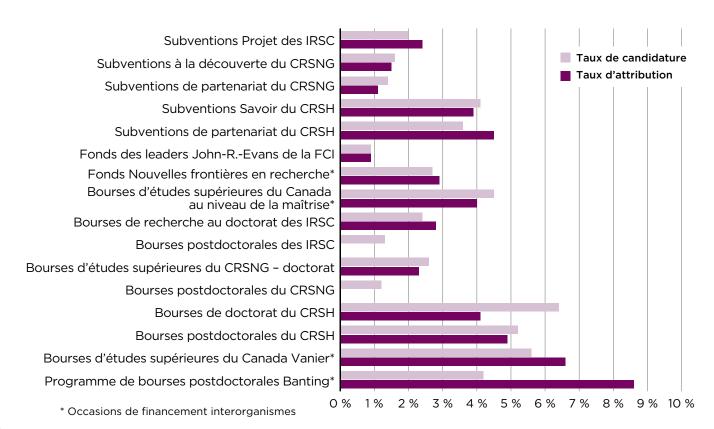
Graphique 1a. Taux de candidature et d'attribution pour les **FEMMES**, par occasion de financement individuelle et commune des organismes subventionnaires



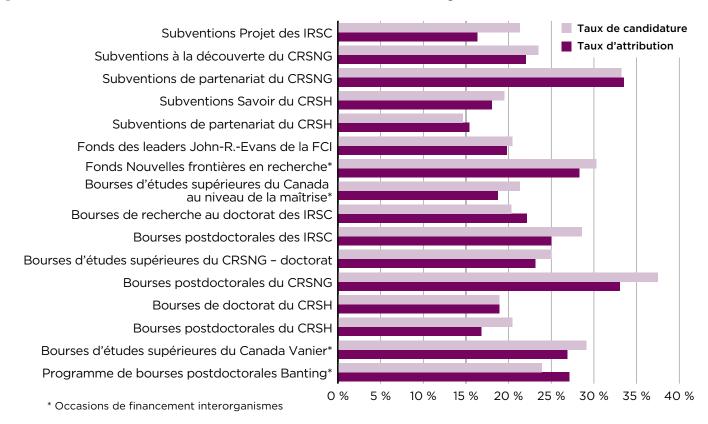
Graphique 1b. Taux de candidature et d'attribution pour les **AUTOCHTONES**, par occasion de financement individuelle et commune des organismes subventionnaires



Graphique 1c. Taux de candidature et d'attribution pour les **PERSONNES HANDICAPÉES**, par occasion de financement individuelle et commune des organismes subventionnaires



Graphique 1d. Taux de candidature et d'attribution pour les **MINORITÉS VISIBLES**, par occasion de financement individuelle et commune des organismes subventionnaires



Remarques

- Le tiret (-) indique que cinq réponses ou moins ont été recueillies pour cette catégorie.
- Pour le Programme des chaires de recherche du Canada, toutes les candidates et tous les candidats doivent soumettre un formulaire de déclaration volontaire dans leur dossier de mise en candidature; les données présentées dans ce tableau illustrent donc le nombre de mises en candidature et de chaires occupées selon les groupes. Ces données ne peuvent pas servir à calculer les taux d'attribution ou de succès. Pour d'autres statistiques, consultez le site Web du Programme.
- Les données de mises en candidature pour les chaires traduisent le nombre de mises en candidature reçues pour tous les cycles de la période visée par le rapport (p. ex. 2019-1 et 2019-2) dans lesquelles les candidates et candidats ont déclaré faire partie d'un groupe sous-représenté; ce chiffre est ensuite divisé par le nombre total de mises en candidature reçues pour tous les cycles de la période visée par le rapport, puis multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage.
- Les données sur les chaires occupées (représentation totale au sein du Programme) traduisent le nombre de titulaires de chaire en place qui se déclarent membres d'un groupe sous-représenté, divisé par le nombre total de titulaires de chaire en place. Le résultat est multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage. En raison de la nature du Programme, ces données ne sont valables que pour un moment donné dans le temps.

Synthèse des données issues des formulaires de déclaration volontaire, par organisme

Les tableaux qui suivent donnent un portrait du nombre de formulaires de déclaration volontaire reçus par les IRSC, le CRSNG, le CRSH et la FCI pour leurs principales occasions de financement du cycle de concours 2019. Toutes les occasions de financement et tous les rôles des membres des équipes de recherche (tels que définis dans la note 6) sont compris dans le calcul; les membres ne sont comptés qu'une fois par organisme.

Comme pour les données des concours de 2018, le pourcentage de personnes ayant préféré ne pas répondre est faible. Ces résultats semblent indiquer que les membres des communautés de recherche des IRSC, du CRSNG, du CRSH et de la FCI comprennent pourquoi il est important de s'autodéclarer et qu'ils sont généralement disposés à remplir le formulaire.

Tableau 2a. Nombre total de membres des équipes de recherche (voir la note 6)

Organisme	Nombre de membres des équipes de recherche pour chaque organisme
IRSC	19 655
CRSNG	11 346
CRSH	20 068
FCI	1 097
Total	52 166

Tableau 2b. Genre

	Genre								
Organisme	Femme	Homme	Genre fluide, non binaire ou bispirituel	Préfère ne pas répondre					
IRSC	47,6 %	49,2 %	0,5 %	2,6 %					
CRSNG	30,8 %	63,9 %	0,4 %	4,8 %					
CRSH	56,3 %	39,0 %	1,2 %	3,5 %					
FCI	33,3 %	62,4 %	0,5 %	3,8 %					
Total	47,0 %	48,8 %	0,7 %	3,5 %					

Tableau 2c. Autochtones

	Autochtones							
Organisme	Oui	Non	Préfère ne pas répondre					
IRSC	3,0 %	93,6 %	3,4 %					
CRSNG	1,3 %	93,1 %	5,6 %					
CRSH	3,5 %	92,6 %	4,0 %					
FCI	1,6 %	91,7 %	6,7 %					
Total	2,8 %	93,0 %	4,2 %					

Tableau 2d. Personnes handicapées

	Personnes handicapées							
Organisme	Oui	Non	Préfère ne pas répondre					
IRSC	2,9 %	93,0 %	4,1 %					
CRSNG	1,8 %	91,5 %	6,7 %					
CRSH	4,2 %	89,8 %	6,0 %					
FCI	0,9 %	91,7 %	7,4 %					
Total	3,1 %	91,4 %	5,5 %					

Tableau 2e. Minorités visibles

	Minorités visibles							
Organisme	Oui	Non	Préfère ne pas répondre					
IRSC	20,6 %	74,4 %	5,0 %					
CRSNG	26,2 %	65,5 %	8,3 %					
CRSH	18,2 %	76,4 %	5,4 %					
FCI	18,3 %	73,4 %	8,3 %					
Total	20,8 %	73,2 %	6,0 %					

Remarques

- Les données à déclaration volontaire liées aux occasions de financement interorganismes ne font pas partie de cette synthèse.
- La FCI pose les questions sur l'identité autochtone et l'appartenance à une minorité visible uniquement aux membres des équipes de recherche qui sont affiliés à des établissements situés au Canada.
- La question de la FCI concernant le handicap repose sur une définition plus restreinte que celle utilisée dans le formulaire interorganismes. La définition de la FCI se limite à la déficience et à l'adaptation en milieu de travail.
- La ligne des résultats totaux est obtenue en utilisant comme dénominateur le nombre total de personnes ayant rempli le formulaire pour tous les organismes et comme numérateur le nombre de personnes ayant déclaré faire partie d'un groupe sous-représenté dans les mêmes formulaires.

ANNEXE II

DONNÉES SUR LES
CHERCHEURES ET
CHERCHEURS EN DÉBUT
DE CARRIÈRE, TIRÉES
DES GRANDS CONCOURS
VISANT L'ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS POUR DES
TRAVAUX DE RECHERCHE
MENÉS À L'INITIATIVE
DE CHERCHEURS

Chaque organisme subventionnaire a mis à jour ses données, ajoutant au rapport de l'année dernière les chiffres des cycles de concours de 2018 et 2019 pour les grands programmes visant les recherches menées à l'initiative des chercheures ou chercheurs, en fonction du montant des subventions engagées au moment de l'offre.

Les IRSC ont inclus les données du Programme ouvert de subventions de fonctionnement, en vigueur de 2000 à 2015, ainsi que du Programme de subventions Projet, qui s'est amorcé en 2016.

Pour les années 2018 et 2019, le CRSNG a inclus les données du Programme de subventions à la découverte ainsi que du supplément Tremplin vers la découverte, qui a été lancé en 2018.

Le CRSH a inclus séparément les données de deux occasions de financement : le premier tableau montre les données de l'occasion de financement liée aux subventions de développement Savoir, qui a débuté en 2011, alors que le second montre les données de l'occasion de financement liée aux subventions Savoir, inaugurée en 2012.

La FCI a inclus les données du Fonds des leaders John-R.-Evans.

Instituts de recherche en santé du Canada

Les subventions Projet visent à soutenir les chercheures et chercheurs à toutes les étapes de leur carrière alors qu'elles et ils conçoivent et réalisent des projets de recherche en santé, puis appliquent les connaissances qui en découlent. Il y a deux concours par année (printemps et automne), et les chercheures et chercheurs peuvent soumettre deux demandes pour chacun. Étant donné que les subventions Projet

visent à soutenir des projets de recherche plutôt que des programmes, les candidates et candidats peuvent agir à titre de chercheures principales désignées ou chercheurs principaux désignés pour plus d'un projet subventionné à la fois. En plus des chercheures principales désignées ou chercheurs principaux désignés, d'autres chercheures principales ou chercheurs principaux, cocandidates ou cocandidats et collaboratrices ou collaborateurs peuvent bénéficier des subventions Projet. La valeur et la durée de chaque subvention sont proportionnelles aux exigences de la recherche proposée et varient en fonction du domaine de recherche, de l'approche adoptée et de la portée, mais n'ont pas de plafond à proprement parler.

Les IRSC ont toujours utilisé le terme « chercheure ou chercheur en début de carrière » pour désigner les personnes qui, au moment de leur demande, occupent un poste de recherche indépendant à temps plein depuis cinq ans (60 mois) ou moins, à l'exclusion des congés. La validité du statut des chercheures ou chercheurs en début de carrière n'a été vérifiée que pour les concours de subventions Projet de 2016 et 2017. Pour les besoins du Programme ouvert de subventions de fonctionnement, de 2013 à 2015, étaient considérés comme des chercheurs ou chercheurs en début de carrière toutes les candidates et tous les candidats qui avaient obtenu leur plus récent diplôme moins de cinq ans avant la demande. Le budget global des concours prévoit une enveloppe de financement distincte pour les chercheures ou chercheurs en début de carrière, assurant ainsi à ce groupe un taux de réussite égal à celui des chercheures et chercheurs établis. Les processus de concours et d'évaluation par les pairs pour les chercheures et chercheurs en début de carrière sont pleinement intégrés au programme de subventions, de sorte que les étapes demeurent les mêmes pour toutes et tous.

Graphique 1. Montant moyen des subventions (barres) et taux de succès des IRSC (lignes) pour les chercheures et chercheurs en début de carrière et les chercheures et chercheurs établis de 2013 à 2019, dans le cadre du Programme de subventions Projet et du Programme ouvert de subventions de fonctionnement

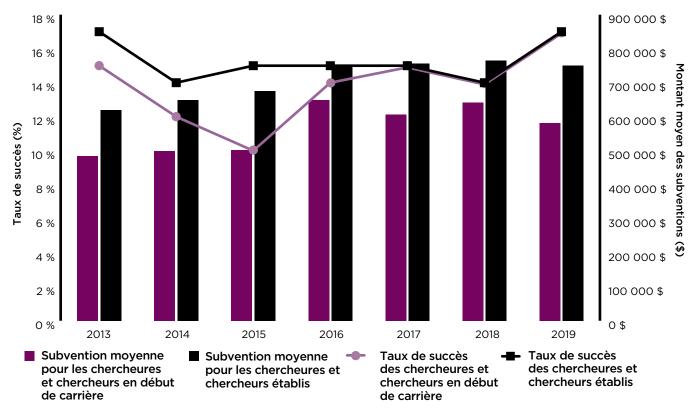


Tableau des IRSC

Programme de subventions Projet et Programme ouvert de subventions de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume (nombre) de demandes - Total	4 781	2 862	2 682	6 697	3 415	5 117	4 629
Volume (nombre) de demandes - Chercheures et chercheurs en début de carrière	789	445	403	1 515	821	1130	1 016
Pourcentage du total de demandes	17 %	16 %	15 %	23 %	24 %	22,1 %	21,9 %
Taux de succès - Chercheures et chercheurs en début de carrière	15 %	12 %	10 %	14 %	15 %	14,5 %	16,6 %
Taux de succès - Chercheures et chercheurs établis	17 %	14 %	15 %	15 %	15 %	14,4 %	16,6 %
Subvention moyenne – Chercheures et chercheurs en début de carrière	484 560 \$	499 585 \$	501 453 \$	649 423 \$	606 909 \$	641 404 \$	581 139 \$

Programme de subventions Projet et Programme ouvert de subventions de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subvention moyenne – Chercheures et chercheurs établis	619 235 \$	649 479 \$	675 264 \$	759 156 \$	756 462 \$	765 262 \$	750 253 \$
Montant total des subventions attribuées aux chercheures et chercheurs en début de carrière par l'entremise du Programme de subventions Projet et du Programme ouvert de subventions de fonctionnement	56 209 004 \$	27 477 201 \$	21 061 029 \$	134 430 504 \$	74 649 750 \$	105 190 260 \$	98 212 527 \$
Montant total des subventions attribuées par l'entremise du Programme de subventions Projet et du Programme ouvert de subventions de fonctionnement	478 527 130 \$	251 547 297 \$	251 326 181 \$	711 389 291 \$	368 913 660 \$	545 981 020 \$	547 613 842 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	12 %	11 %	8 %	19 %	20 %	19,3 %	17,9 %
Subvention moyenne							
(par année) – Chercheures et chercheurs en début de carrière	122 595 \$	122 025 \$	122 894 \$	151 524 \$	142 565 \$	145 751 \$	140 158 \$
Chercheures et chercheurs en	122 595 \$ 141 520 \$	122 025 \$ 145 307 \$	122 894 \$	151 524 \$ 167 376 \$	142 565 \$ 169 043 \$	145 751 \$ 169 984 \$	140 158 \$
Chercheures et chercheurs en début de carrière Subvention moyenne (par année) – Chercheures et chercheurs établis Montant total des subventions attribuées aux chercheures et chercheurs en début de carrière par l'entremise du Programme de subventions Projet et du Programme ouvert de subventions de fonctionnement					169 043 \$	·	166 980 \$
Chercheures et chercheurs en début de carrière Subvention moyenne (par année) - Chercheures et chercheurs établis Montant total des subventions attribuées aux chercheures et chercheurs en début de carrière par l'entremise du Programme de subventions Projet et du Programme ouvert de subventions de	141 520 \$ 14 221 059 \$	145 307 \$	146 186 \$ 5 161 554 \$	167 376 \$ 31 365 461 \$	169 043 \$ 17 535 442 \$	169 984 \$ 23 903 223 \$	166 980 \$

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Le Programme de subventions à la découverte appuie des programmes de recherche continus ayant des objectifs à long terme plutôt qu'un seul projet ou une seule série de projets à court terme. Les subventions à la découverte sont exclusivement accordées à des chercheures et chercheurs autonomes, normalement pour une période de cinq ans. Il y a un concours par année, et les chercheures et chercheurs n'ont droit qu'à une demande ou subvention à la fois. Les titulaires d'une subvention à la découverte active doivent attendre la dernière année de leur financement avant de présenter une nouvelle demande.

Les candidates et candidats sont répartis en deux catégories : les chercheures et chercheures en début de carrière et les chercheures et chercheurs établis. De 2013 à 2016, la première englobait les candidates et candidats ayant obtenu leur premier poste universitaire admissible il y a moins de deux ans et ne possédant aucune expérience précédente à titre de chercheure ou chercheur autonome, en milieu universitaire ou autre. La période d'admissibilité a été augmentée à trois ans en 2017 et à cinq ans en 2019. Elle a aussi été ajustée ponctuellement au fil des ans, lorsque des circonstances spéciales avaient entraîné des retards justifiables (maladies, congés parentaux, etc.).

Bien que les demandes des chercheures et chercheurs en début de carrière soient évaluées en fonction des trois mêmes critères de sélection que celles des chercheurs établis, force est de reconnaître que les deux groupes n'ont pas eu les mêmes occasions de contribuer à la recherche ou d'obtenir de la formation. C'est pourquoi le CRSNG utilise un seuil de qualité différent pour le financement des chercheures et chercheurs en début de carrière, s'assure que le taux de succès global de ces dernières et derniers atteint au moins 50 p. 100 et propose des ressources supplémentaires aux titulaires de subvention de ce groupe, notamment :

- un supplément annuel de 5 000 \$;
- le supplément Tremplin vers la découverte, instauré en 2018, qui prend la forme d'une subvention ponctuelle de 12 500 \$;
- depuis 2017, la possibilité pour les chercheures et chercheurs en début de carrière qui préparent une seconde demande de subvention à la découverte de faire prolonger d'un an leur subvention active, pour le même montant.

Ainsi, la hausse des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière en 2018 et 2019 s'explique par l'apport du supplément Tremplin vers la découverte ainsi que par l'année de financement supplémentaire.

En plus des subventions à la découverte, le CRSNG verse des fonds pour la recherche axée sur la découverte à de nombreux programmes de suppléments, dont plusieurs soutiennent les chercheures et chercheurs en début de carrière.

Graphique 2. Montant moyen des subventions (barres) et taux de succès du CRSNG (lignes) pour les chercheures et chercheurs en début de carrière et les chercheures et chercheurs établis de 2013 à 2019, dans le cadre du Programme de subventions à la découverte

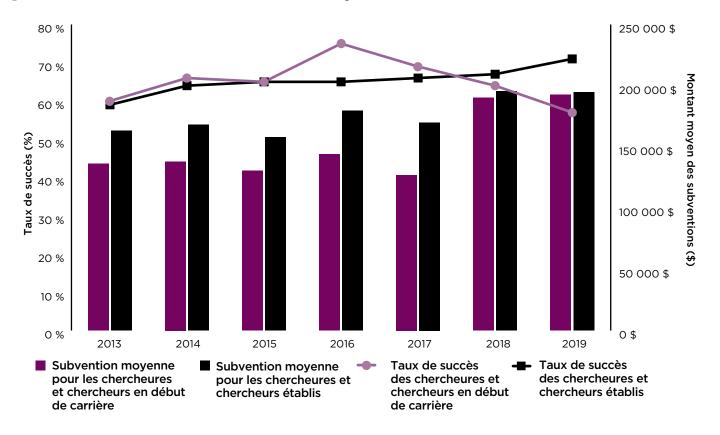


Tableau du CRSNG

Subventions à la découverte	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume (nombre) de demandes - Total	3 398	3 134	3 159	3 167	3 240	3 213	3 404
Volume (nombre) de demandes - Chercheures et chercheurs en début de carrière	471	427	489	494	562	677	882
Pourcentage du total de demandes	14 %	13 %	15 %	16 %	17 %	21 %	26 %
Taux de succès - Chercheures et chercheurs en début de carrière	60 %	66 %	65 %	75 %	69 %	64 %	57 %
Taux de succès - Chercheures et chercheurs établis	59 %	64 %	65 %	65 %	66 %	67 %	71 %
Subvention moyenne - Chercheures et chercheurs en début de carrière	136 111 \$	138 073 \$	130 553 \$	143 855 \$	127 043 \$	190 094 \$	192 549 \$

Subventions à la découverte	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subvention moyenne - Chercheures et chercheurs établis	163 271 \$	168 017 \$	157 924 \$	179 571 \$	169 937 \$	195 366 \$	194 672 \$
Montant total des subventions à la découverte attribuées aux chercheures et chercheurs en début de carrière	38 247 145 \$	38 660 539 \$	41 385 170 \$	53 082 500 \$	48 911 515 \$	82 310 534 \$	96 081 926 \$
Montant total des subventions à la découverte attribuées	318 419 710 \$	328 489 387 \$	316 489 081 \$	362 842 820 \$	349 530 120 \$	412 869 600 \$	442 598 291 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	12 %	12 %	13 %	15 %	14 %	20 %	22 %
Subvention moyenne (par année) - Chercheures et chercheurs en début de carrière	27 438 \$	27 723 \$	26 120 \$	28 771 \$	25 409 \$	32 099 \$	32 508 \$
Subvention moyenne (par année) - Chercheures et chercheurs établis	34 323 \$	35 513 \$	32 903 \$	37 135 \$	34 948 \$	40 355 \$	40 071 \$
Montant total des subventions à la découverte attribuées aux chercheures et chercheurs en début de carrière (première année de la subvention)	7 709 941 \$	8 137 508 \$	8 280 084 \$	10 616 500 \$	9 782 303 \$	13 898 839 \$	16 221 571 \$
Montant total des subventions à la découverte attribuées (première année de la subvention)	67 021 454 \$	70 208 877 \$	65 870 975 \$	74 674 964 \$	71 605 024 \$	82 179 749 \$	87 547 244 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	12 %	12 %	13 %	14 %	14 %	17 %	19 %

Conseil de recherches en sciences humaines

Les subventions de développement Savoir visent à appuyer les étapes initiales de la recherche. Elles servent à financer des projets de développement de la recherche à court terme. Elles peuvent atteindre un maximum de 75 000 \$, versés sur une période de un à deux ans, avec un minimum de 7 000 \$ pour au moins l'une des deux années. La date limite de présentation des demandes est en février.

Cette occasion de financement est offerte à deux catégories de chercheures ou chercheurs.

- Chercheures ou chercheurs émergents:
 personnes qui présentent une demande et
 sont en mesure de démontrer qu'elles n'ont
 pas été choisies à titre de chercheure princi pale ou chercheur principal ou de directrice
 ou directeur de projet pour une subvention
 du CRSH, du CRSNG ou des IRSC et qui
 satisfont à au moins l'un des critères suivants:
 - avoir obtenu leur diplôme du grade le plus élevé au maximum six ans avant la date limite du concours (date d'obtention du premier doctorat pour les besoins du CRSH);
 - avoir occupé un poste permanent ou menant à la permanence dans un établissement d'enseignement postsecondaire pendant moins de six ans;
 - avoir occupé un poste d'enseignement postsecondaire, mais jamais un poste menant à la permanence (dans un établissement qui offre de tels postes);
 - avoir dû interrompre ou retarder considérablement leur carrière pour des raisons de santé ou pour des raisons familiales au cours des six dernières années.

Le statut de chercheure ou chercheur émergent est validé pour les subventions de développement Savoir, et au moins 50 p. 100 des fonds sont réservés aux demandes présentées par ce type de personne.

2. Chercheures ou chercheurs établis : personnes qui présentent une demande et qui se sont constitué un dossier de réalisations en recherche ou qui ont eu la possibilité de le faire depuis l'obtention de leur diplôme le plus élevé.

Les subventions Savoir appuient l'excellence en recherche. Elles servent à financer des projets sur une période de deux à cinq ans et s'élèvent à 7 000 \$ à 100 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 400 000 \$ au total. Les candidates et candidats choisissent l'un de deux volets, selon le financement demandé :

volet A : de 7 000 \$ à 100 000 \$

volet B: de 100 000 \$ à 400 000 \$

La date limite est en octobre. Aucune enveloppe de financement n'est réservée aux chercheures et chercheurs émergents, car les candidates et candidats font partie du même groupe. Par conséquent, le statut de chercheure ou chercheur en début de carrière n'est pas validé dans le cadre des subventions Savoir.

Les critères ci-après s'appliquent aux subventions Savoir et aux subventions de développement Savoir.

- Les demandes peuvent être présentées par une chercheure principale ou un chercheur principal ou par une équipe composée d'une chercheure principale ou d'un chercheur principal, d'une ou de plusieurs cochercheures ou collaboratrices ou d'un ou de plusieurs cochercheurs ou collaborateurs.
- Les candidates et candidats peuvent être des étudiantes ou étudiants de doctorat ou des chercheures ou chercheurs au niveau postdoctoral, pour autant qu'elles ou ils s'affilient

- officiellement à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible dans les trois à cinq mois suivant la date d'entrée en vigueur de leur subvention.
- Une même personne ne peut présenter qu'une seule demande à titre de chercheure principale ou chercheur principal, les deux types de subventions confondus. Il n'y a toutefois pas de limite au nombre de demandes que peut présenter un candidat à titre de cochercheure ou cochercheur ou de collaboratrice ou collaborateur.
- Bien qu'une chercheure ou un chercheur ne puisse normalement pas soumettre une

- demande aux deux types de subventions dans la même année, le CRSH a approuvé une exception à cette règle en 2017, qui a été prolongée à court terme : une personne n'étant pas retenue pour une subvention de développement Savoir en février peut présenter une demande de subvention Savoir en octobre de la même année.
- Les candidates et candidats peuvent être simultanément titulaires d'une subvention de chaque type, à condition que les objectifs des deux projets de recherche soient nettement différents.

Graphique 3. Montant moyen des subventions (barres) et taux de succès du CRSH (lignes) pour les chercheures et chercheurs en début de carrière et les chercheures et chercheurs établis de 2013 à 2019, dans le cadre des subventions de développement Savoir

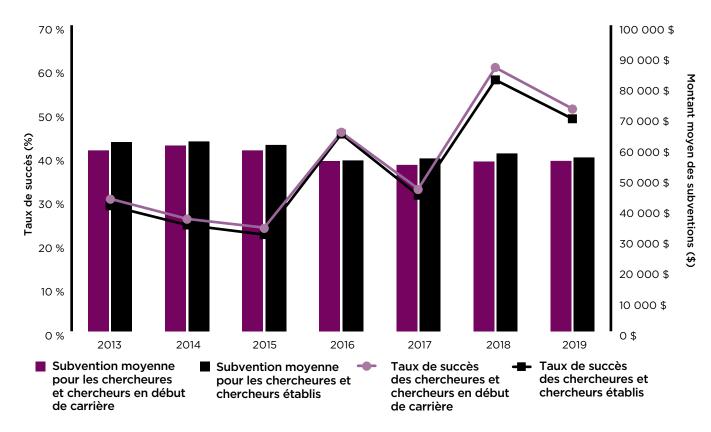


Tableau du CRSH

Ensemble des subventions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume (nombre) de demandes - Total	3 211	3 271	3 225	2 912	2 749	2 675	2 493
Volume (nombre) de demandes - Chercheures et chercheurs en début de carrière	1 066	1 055	1 026	970	1 013	1 000	884
Pourcentage du total de demandes	33 %	32 %	32 %	33 %	37 %	37,4 %	35,5 %
Montant total des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	23 529 427 \$	22 633 881 \$	19 972 111 \$	27 464 866 \$	23 579 015 \$	39 941 520 \$	29 049 725 \$
Montant total des fonds attribués	109 040 307 \$	115 651 421 \$	98 888 444 \$	110 634 127 \$	114 577 848 \$	139 711 962 \$	122 615 958 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	22 %	20 %	20 %	25 %	21 %	28,6 %	23,7 %
Subventions de développement Savoir							
Volume (nombre) de demandes - Total	1 028	1 128	1 237	1 211	1 236	1 139	1 128
Volume (nombre) de demandes - Chercheures et chercheurs en début de carrière	700	762	799	803	853	798	739
Pourcentage du total de demandes	68,1 %	67,6 %	64,6 %	66,3 %	69,0 %	70,1 %	65,5 %
Taux de succès – Chercheures et chercheurs en début de carrière	30,3 %	25,7 %	23,7 %	45,5 %	32,6 %	60,3 %	50,9 %
Taux de succès - Chercheures et chercheurs établis	28,7 %	24,3 %	22,1 %	45,1 %	31,1 %	57,5 %	48,6 %
Subvention moyenne – Chercheures et chercheurs en début de carrière	59 113 \$	60 643 \$	59 123 \$	55 604 \$	54 372 \$	55 434 \$	55 694 \$
Subvention moyenne – Chercheures et chercheurs établis	61 762 \$	62 048 \$	60 869 \$	55 862 \$	56 476 \$	58 087 \$	56 849 \$
Montant total des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	12 532 005 \$	11 886 052 \$	11 174 264 \$	20 295 306 \$	15 115 320 \$	26 663 844 \$	20 940 988 \$
Montant total des fonds attribués	18 337 608 \$	17 408 342 \$	17 078 587 \$	30 573 895 \$	21 835 969 \$	38 048 922 \$	31 685 401 \$

Subventions de développement Savoir	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pourcentage des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	68,3 %	68,3 %	65,4 %	66,4 %	69,2 %	70,1%	66,1 %
Subvention moyenne (par année) – Chercheures et chercheurs en début de carrière	30 106 \$	30 629 \$	29 695 \$	27 872 \$	27 180 \$	28 016 \$	27 950 \$
Subvention moyenne (par année) - Chercheures et chercheurs établis	31 212 \$	31 649 \$	30 592 \$	28 101 \$	28 599 \$	29 419 \$	29 482 \$
Montant total des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière (par durée moyenne des subventions)	6 231 879 \$	5 926 653 \$	5 538 089 \$	10 103 675 \$	7 542 462 \$	13 543 093 \$	10 512 432 \$
Montant total des fonds attribués (par durée moyenne des subventions)	9 168 804 \$	8 680 117 \$	8 490 250 \$	15 232 059 \$	10 902 787 \$	19 324 171 \$	15 984 153 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	68,0 %	68,3 %	65,2 %	66,3 %	69,2 %	70,1 %	66,1 %
Subventions Savoir							
Volume (nombre) de demandes - Total	2 183	2 143	1 988	1 701	1 513	1 536	1 365
Volume (nombre) de demandes - Chercheures et chercheurs en début de carrière	366	293	227	167	160	202	145
Pourcentage du total de demandes	16,8 %	13,7 %	11,4 %	9,8 %	10,6 %	13,2 %	10,6 %
Taux de succès - Chercheures et chercheurs en début de carrière	14,5 %	18,4 %	20,7 %	28,7 %	31,3 %	47,5 %	43,4 %
Taux de succès - Chercheures et chercheurs établis	22,9 %	23,8 %	23,7 %	31,4 %	40,9 %	47,3 %	46,1 %
Subvention moyenne – Chercheures et chercheurs en début de carrière	207 499 \$	199 034 \$	187 188 \$	149 366 \$	169 274 \$	138 309 \$	128 710 \$
Subvention moyenne - Chercheures et chercheurs établis	191 599 \$	198 853 \$	174 670 \$	151 540 \$	152 127 \$	140 072 \$	147 108 \$

Subventions Savoir	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant total des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	10 997 422 \$	10 747 829 \$	8 797 847 \$	7 169 560 \$	8 463 695 \$	13 277 676 \$	8 108 737 \$
Montant total des fonds attribués	90 702 699 \$	98 243 079 \$	81 809 857 \$	80 060 232 \$	92 741 879 \$	101 663 040 \$	90 930 557 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	12,1 %	10,9 %	10,8 %	9,0 %	9,1 %	13,1 %	8,9 %
Subvention moyenne (par année) - Chercheures et chercheurs en début de carrière	50 066 \$	50 625 \$	45 437 \$	37 895 \$	39 220 \$	36 524 \$	34 498 \$
Subvention moyenne (par année) - Chercheures et chercheurs établis	47 252 \$	48 947 \$	42 830 \$	37 925 \$	37 349 \$	36 316 \$	37 422 \$
Montant total des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière (par durée moyenne des subventions)	2 686 006 \$	2 712 069 \$	2 164 915 \$	1 820 841 \$	1 941 214 \$	3 521 152 \$	2 155 487 \$
Montant total des fonds attribués (par durée moyenne des subventions)	22 507 707 \$	24 145 314 \$	19 969 335 \$	19 818 373 \$	22 460 343 \$	26 605 122 \$	23 338 470 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	11,9 %	11,2 %	10,8 %	9,2 %	8,6 %	12,8 %	8,7 %

Fondation canadienne pour l'innovation

Le Fonds des leaders John-R.-Evans vise à aider les établissements à attirer et à maintenir en poste les chercheures et chercheurs du meilleur calibre en leur procurant l'infrastructure de recherche essentielle nécessaire pour demeurer ou devenir des chefs de file dans leur domaine. Il permet aussi aux établissements de constituer des offres concurrentielles d'appui à la recherche comprenant des installations et le financement partiel de l'entretien et du fonctionnement, qui s'ajoutent aux coûts directs de la recherche couverts par les organismes partenaires (Programme des chaires de recherche du Canada, Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, CRSNG et CRSH).

Les universités canadiennes, les hôpitaux de recherche affiliés et les établissements de recherche reconnus admissibles par la FCI peuvent présenter une demande au Fonds des leaders John-R.-Evans si, au cours des trois dernières années, ils ont reçu une moyenne d'au moins 200 000 \$ par an en financement des trois organismes fédéraux subventionnaires. Les chercheures et chercheurs associés à la demande doivent à la fois :

- être des chefs de file reconnus ou avoir démontré un potentiel d'excellence dans le ou les domaines de recherche proposés;
- être engagés, ou sur le point de l'être, dans un projet de recherche ou de développement technologique qui est original, concurrentiel à l'échelle internationale et de haute qualité;
- être professeure ou professeur à temps plein ou en voie d'être recrutés par l'établissement pour un poste de professeur à temps plein dans un secteur d'importance stratégique.

Graphique 4. Montant moyen des subventions (barres) et taux de succès de la FCI (lignes) pour les chercheures et chercheurs en début de carrière et les chercheures et chercheurs établis de 2013 à 2019, dans le cadre du Fonds des leaders John-R.-Evans

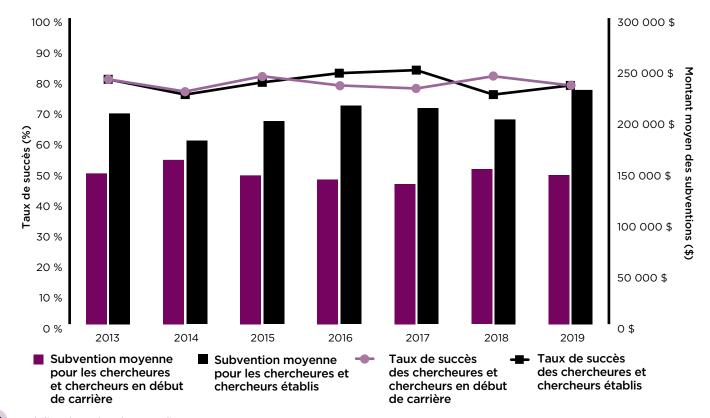


Tableau de la FCI

Fonds des leaders John-REvans	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Volume (nombre) de demandes - Total*	573	382	439	575	402	444	657
Volume (nombre) de demandes - Chercheures et chercheurs en début de carrière**	296	216	259	291	223	277	327
Pourcentage du total de demandes	52 %	57 %	59 %	51 %	55 %	62 %	50 %
Taux de succès - Chercheures et chercheurs en début de carrière	80 %	76 %	81 %	78 %	77 %	81 %	78 %
Taux de succès - Chercheures et chercheurs établis	80 %	75 %	79 %	82 %	83 %	75 %	78 %
Subvention moyenne – Chercheures et chercheurs en début de carrière	147 778 \$	161 031 \$	145 845 \$	141 662 \$	137 362 \$	151 741 \$	146 113 \$
Subvention moyenne – Chercheures et chercheurs établis	206 551 \$	179 824 \$	198 789 \$	214 060 \$	211 657 \$	200 740 \$	229 649 \$
Montant total des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	35 023 363 \$	26 409 068 \$	30 481 504 \$	32 298 857 \$	23 488 855 \$	33 989 888 \$	37 112 709 \$
Montant total des fonds attribués	80 877 746 \$	48 887 096 \$	58 709 489 \$	82 388 854 \$	54 814 058 \$	59 082 408 \$	96 132 582 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheures et chercheurs en début de carrière	43 %	54 %	52 %	39 %	43 %	58 %	39 %

^{*} Environ 3 p. 100 des candidates et candidats n'avaient pas saisi d'information sur leur doctorat et ont donc été omis du tableau.

^{**} Définition de « chercheure ou chercheur en début de carrière » actuellement appliquée par la FCI : l'écart entre l'obtention du premier doctorat et l'année de la présentation de la demande doit être inférieur à 10 ans.

